



SWATCH GROUP

Caisse de pensions • Pensionskasse • Cassa pensioni



**NOUS**

**VOUS**

**NOUS TOUS**

**MIR**

**IHR**

**ZÄME**

2025

Rapport sommaire

**NOUS**



---

# Sommaire

Chiffres clés	2	Rapport de durabilité	22
Aperçu de <b>l'année</b> 2025	3	E1. Durabilité des placements	25
A. Généralités	3	E2. Durabilité dans l'immobilier	26
B. Le Conseil de fondation	5	E3. Investissements dans les infrastructures	31
C. Les faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions	6	E4. Durabilité au sein de la CPK	32
D. Inspectorat interne	7	S1. La CPK au service de ses assurés	33
E. Remerciements	8	S2. Les fournisseurs de la CPK	34
<b>L'actif</b> du bilan	9	S3. Les fondations patronales	34
A. Rétrospective 2025 – Principales évolutions	9	G1. Gouvernance	34
B. Activités de la Commission de placements	11	G2. Exercice des droits de vote	35
C. Activités de la Commission immobilière	12	G3. Best Execution policy	36
D. Evolution des rendements CPK	13	Rapport ASIP	37
E. Taux de couverture	13		
Le passif du bilan	14	Comptes annuels	38
A. Mouvements dans le système de prévoyance suisse	14	Bilan	39
B. Activités de la Commission d'assurance	16	Compte d'exploitation	40
C. Analyse des passifs du bilan et effectifs	16	Analyse des actifs du bilan	42
		Analyse du compte d'exploitation	49
		Evolution du cash-flow de prévoyance	50
		Frais de gestion	50
		Frais administratifs	50
Effectif	18	Divers Informations	51
A. Comparaison des effectifs et mutations sur 3 ans	18	Base et Organisation	52
B. Structure démographique des assurés	19	Organes et structures	53
C. Statistique des nouveaux retraités	20	Découvert / Explication des mesures prises	55
D. Encouragement à la propriété	21	Adaptation des rentes 2026	55
E. Fusions	21	Règlement de la CPK / Rapport sommaire	55
F. Programme de mobilité Swatch Group	21		

# Chiffres clés

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
<b>Total du bilan</b>	<b>CHF 4'513.0 mio</b>	CHF 4'261.1 mio	CHF 4'000.8 mio
<b>Nombre de sociétés affiliées à la CPK (assurés actifs uniquement)</b>	<b>44</b>	48	48
<b>Performance globale annuelle</b>	<b>6.36 %</b>	6.84 %	2.58 %
<b>Taux technique assurés actifs</b>	<b>2.70 %</b>	2.70 %	2.70 %
<b>Taux technique assurés bénéficiaires de rentes</b>	<b>2.70 %</b>	2.70 %	2.70 %
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>CHF 4'199.8 mio</b>	CHF 4'173.0 mio	CHF 4'153.1 mio
<b>Degré de couverture</b>	<b>103.08 %</b>	98.54%	93.74%
<b>Provisions techniques</b>	<b>CHF 143.9 mio</b>	CHF 112.9 mio	CHF 79.1 mio
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>CHF 133.7 mio</b>	CHF 0.0 mio	CHF 0.0 mio
<b>Frais d'administration (en % du bilan)</b>	<b>0.08 %</b>	0.08 %	0.11 %
<b>Nombre de collaborateurs (équivalents plein temps)</b>	<b>21.8</b>	21.6	22.1
<b>Frais d'administration par assuré (actifs et rentiers)</b>	<b>CHF 159</b>	CHF 150	CHF 179
<b>Ensemble des assurés</b>	<b>23'069</b>	23'723	24'268
- dont actifs	<b>15'816</b>	16'462	16'988
- dont bénéficiaires de rentes	<b>7'253</b>	7'261	7'280
<b>Total des cotisations</b>	<b>CHF 235.0 mio</b>	CHF 242.2 mio	CHF 236.1 mio
- cotisations des salariés	<b>CHF 96.5 mio</b>	CHF 99.2 mio	CHF 96.6 mio
- cotisations des employeurs	<b>CHF 138.5 mio</b>	CHF 143.0 mio	CHF 139.5 mio
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>CHF 197.8 mio</b>	CHF 200.2 mio	CHF 191.4 mio

---

# Aperçu de l'année 2025

Mesdames, Messieurs,  
Chères assurées, Chers assurés,

**« Concilier prévoyance professionnelle  
avec futur imprévisible peut s'apparenter  
à un exercice d'équilibriste ! »**

L'actualité très récente du début de l'année 2026 nous a fait prendre conscience de manière abrupte, déconcertante et douloureuse que tout change et peut basculer d'un moment à l'autre. Si nous avons la sensation que ces changements et disruptions s'accroissent d'une année à l'autre, c'est probablement aussi dû à la masse des informations avec lesquelles nous sommes « bombardés », en continu ! Pas toujours évident de ne pas être atteint par une forme de vertige, de ne pas se laisser déséquilibrer ou désorienter par ce qui est porté à notre connaissance. Pour le Conseil de fondation, malgré un environnement turbulent, le cap a été maintenu, la poursuite de l'assainissement et son objectif sont demeurés prioritaires.

Et... pour la Caisse de pensions Swatch Group, l'année 2025 a été très encourageante. Vous en aurez la preuve en parcourant les quelques pages de ce rapport de gestion. Au 31.12.2025, la « photo-finish » – à considérer comme une étape d'un parcours non limité dans le temps... – fait apparaître les chiffres clés suivants : performance de +6.4 % et taux de couverture de 103.1 %, le plus haut (en fin d'année) depuis décembre 2013. En vous référant aux pages qui suivent, vous verrez que les faits marquants de l'année, notamment d'un point de vue géopolitique et économique, ont néanmoins influé sur l'évolution (non linéaire !) de la performance et du taux de couverture de la CPK durant l'année sous revue. Mentionnons à titre d'exemple la question des tarifs douaniers, les enjeux monétaires (taux directeurs et cours des monnaies) et la thématique de l'intelligence artificielle.

D'un point de vue organisationnel, une nouvelle période administrative de 4 ans a commencé en mars 2025, plus précisément lors de la séance du Conseil de fondation ayant approuvé le rapport de gestion 2024. Le Conseil de fondation et les Commissions de la Caisse ont été partiellement renouvelés. Le processus d'élection dans les différents cercles d'électeurs constitués par les sociétés suisses du Swatch Group confirme que l'intérêt pour la Caisse est grandissant, notamment s'agissant de la représentation des salariés au Conseil. La section consacrée au Conseil de fondation dans cet aperçu vous en apprendra plus à ce propos.

A l'instar de ces dernières années, le rapport de gestion reprend une structure qui devrait être familière aux lecteurs assidus. Cet aperçu de l'année comprend les sections suivantes :

- A. Généralités ;**
- B. Le Conseil de fondation ;**
- C. Les faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions ;**
- D. Inspectorat Interne ;**
- E. Remerciements.**

Comme l'année précédente, les rapports d'activités des différentes Commissions de la Caisse (Commissions de placements, immobilière et assurance) sont intégrés dans les parties thématiques correspondantes. Cette présentation permet de traiter les différents sujets clés de manière plus précises et plus approfondies, tout en évitant la dispersion et la dilution des explications retranscrites. De même, les activités de l'inspecteur interne sont intégrées à cet aperçu. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le chapitre qui fait référence à la durabilité est intégré à ce rapport et sera repris également dans le cadre du « Rapport sommaire ». Dans cette section, comme d'ailleurs dans l'ensemble du rapport de gestion, nous avons tenu compte des remarques portées à notre connaissance, pour faire évoluer et optimiser à la fois les informations données et leur présentation graphique. Les graphiques et tableaux reposent sur des données exactes présentées sous forme arrondie afin d'en faciliter la lecture.

## **A. Généralités**

L'année 2025 représente un tournant historique : on passe d'une mondialisation organisée autour de règles communes et de coopération entre pays à un système mondial beaucoup plus fragmenté, où les relations sont surtout basées sur des rapports de force et des accords au cas par cas. Cette transformation a été largement favorisée par le retour des États-Unis à la politique protectionniste « America First », l'effondrement de structures de longue date au Moyen-Orient et les progrès technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle. Alors que l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience inattendue face à des perturbations commerciales massives, les fossés entre les différents blocs de pouvoir se sont creusés, entraînant une redéfinition de la sécurité, de la souveraineté et de la réussite économique.

---

## Évolutions macroéconomiques

L'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine le 20 janvier 2025 a marqué un changement de paradigme dans la politique commerciale mondiale. L'application de droits de douane n'était tout à coup plus considérée principalement comme une mesure de protection des industries nationales, mais comme un instrument de négociation universel permettant d'obtenir des concessions politiques dans des domaines tels que la migration, la sécurité des frontières et la coopération technologique.

Alors que le premier semestre 2025 a été soutenu par des effets dits de « front-loading » (les entreprises ont massivement importé des marchandises avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane américains), la dynamique s'est sensiblement ralentie au second semestre, lorsque les coûts réels des barrières commerciales ont eu un impact sur les chaînes d'approvisionnement. La puissance économique des États-Unis est toutefois restée un pilier central de la demande mondiale, soutenue par un marché du travail robuste et des investissements massifs dans le secteur technologique. En revanche, la Chine a été confrontée à une crise immobilière persistante et à une faible demande intérieure, ce qui a contraint le gouvernement de Pékin à prendre des mesures fiscales massives. Alors que l'Inde et certaines régions d'Asie du Sud-Est ont bénéficié de la diversification des chaînes d'approvisionnement, les pays émergents ont été confrontés à un endettement élevé et à un accès limité à l'aide internationale au développement. La reprise économique dans la zone euro a été hétérogène, mais globalement positive. L'économie allemande a pu profiter d'un rebond à partir du deuxième trimestre, favorisée par une plus grande clarté politique et par la baisse des coûts énergétiques. L'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas ont été les moteurs de la croissance.

## Bouleversements géopolitiques

L'année 2025 a été marquée par des bouleversements géopolitiques dramatiques qui ont mis fin à des décennies de conflits, mais ont également créé de nouvelles situations sécuritaires fragiles.

La Syrie a connu une transition politique extrêmement fragile. Le nouveau gouvernement a cherché à établir des liens diplomatiques avec la communauté internationale. Concernant la guerre en Ukraine, un tournant diplomatique s'est dessiné à la fin de 2025, sous l'impulsion d'une nouvelle initiative américaine visant à mettre fin à cette guerre d'usure. Malgré ces progrès diplomatiques, la situation sur le champ de bataille et dans les infrastructures civiles est restée catastrophique. La bande de Gaza est passée d'une période de combats intenses à une situation de sécurité précaire, placée sous surveillance internationale. La gestion de la crise humanitaire et la reconstruction

n'ont démarré que lentement. L'Iran est resté l'acteur central de l'instabilité régionale et a été confronté à une pression économique et diplomatique croissante.

Ces bouleversements témoignent d'un environnement international en mutation, dont les répercussions devraient se prolonger dans les années à venir.

## Mégatendance : la géopolitique de l'IA et des semi-conducteurs

En 2025, la suprématie technologique est devenue un facteur de pouvoir décisif. L'industrie des semi-conducteurs s'est retrouvée au centre d'un « jeu d'échecs » mondial, dans lequel l'accès aux puces haute performance déterminait la prospérité économique et la supériorité militaire. Le marché des semi-conducteurs a enregistré une croissance record en 2025, principalement grâce à la demande ininterrompue de processeurs graphiques (GPU) pour les centres de données IA. La sécurisation des chaînes d'approvisionnement en matières premières pour la fabrication de puces, la transition énergétique et l'industrie de l'armement est restée une priorité stratégique. Alors que la Chine continue de dominer le raffinage mondial du nickel, du cobalt, du graphite et des terres rares, le Canada s'est positionné avec succès comme une alternative en 2025.

## Mégatendance : « Silver Economy » et défis démographiques

Le FMI a identifié la « Silver Economy » comme un facteur décisif pour la viabilité budgétaire future dans le contexte du vieillissement mondial de la population. L'analyse a montré que les pays qui ont réussi à maintenir plus longtemps les travailleurs âgés dans la vie active et à augmenter le taux d'activité des femmes grâce à des mesures politiques ciblées ont pu atténuer les effets négatifs du changement démographique sur la croissance de la productivité.

## Mégatendance : politique climatique et coopération internationale

La Conférence des Nations Unies sur le climat (COP30) à Belém, au Brésil, s'est déroulée dans un contexte de tensions géopolitiques extrêmes, mais a abouti à plusieurs résultats novateurs en matière de financement climatique. Le résultat principal a été l'engagement des pays développés à tripler le financement de l'adaptation au changement climatique pour le porter à USD 120 mia par an d'ici 2035.

Malgré ces succès, la conférence est restée vague sur la question de la sortie des énergies fossiles. Si plus de 80 pays ont soutenu une feuille de route en ce sens, un engagement contraignant en vertu du droit international a une nouvelle fois échoué en raison des intérêts nationaux des grands émetteurs et de la nouvelle politique climatique transactionnelle des États-Unis.

---

## Suisse

En Suisse, l'année 2025 a servi à renforcer les bases et à clarifier les priorités stratégiques. Malgré un environnement international instable, le pays est resté un point d'appui sûr, même si des questions réglementaires internes ont posé problème.

Dans un contexte de faible inflation, la Banque nationale suisse a procédé en 2025 à une baisse progressive des taux d'intérêt directeurs jusqu'à 0 %. Cette mesure visait également à contrer une nouvelle appréciation du franc suisse et à soutenir l'industrie orientée vers l'exportation, qui s'attendait à des mois difficiles suite à l'introduction en août d'une taxe douanière américaine de 39 %. La croissance économique est restée modérée pour l'ensemble de l'année.

En matière de politique européenne, le processus d'intégration institutionnelle a été formalisé à travers un ensemble de nouveaux accords. Celui-ci comprend notamment des ententes dans les domaines de l'électricité, de la santé et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'une augmentation de la contribution suisse à la cohésion de l'UE. L'impératif stratégique d'une relation stable avec l'UE a été renforcé par la politique commerciale agressive des États-Unis, l'Europe restant le principal partenaire commercial de la Suisse.

### Perspectives pour 2026

L'année 2025 a consolidé les bases d'un nouvel ordre mondial multipolaire dans lequel l'interdépendance économique ne conduit plus automatiquement à la stabilité politique. Nous assistons à la montée d'un « techno-mercantilisme » dans lequel les semi-conducteurs, les minéraux critiques et les algorithmes d'IA sont utilisés comme principaux instruments de pouvoir. Les États-Unis ont consolidé leur rôle d'acteur unilatéral prêt à perturber le système commercial mondial afin d'imposer leurs avantages nationaux.

Dans le même temps, les développements en Moyen Orient et en Ukraine montrent que le désir de stabilité conduit souvent à des compromis douloureux et au retour à des sphères d'influence classiques. Les institutions du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), traversent une profonde crise de légitimité, tandis que de nouveaux formats tels que le « Board of Peace » ou les BRICS+ élargis gagnent en importance.

Ces tendances devraient se poursuivre en 2026. L'économie mondiale devra s'adapter à des niveaux de droits de douane plus élevés, ce qui devrait entraîner une hausse structurelle des taux d'inflation et une réduction de la division mondiale du travail.

Sur le plan technologique, la course à la suprématie dans le domaine de l'intelligence artificielle générale (AGI) devrait encore s'intensifier. Pour de nombreux marchés économiques

comme la Suisse, le défi sera de préserver leur souveraineté dans un contexte marqué par la rivalité entre grandes puissances et la formation de blocs, tout en assurant leur ancrage économique aux grands marchés. L'année 2025 a été une année de bouleversements; 2026 sera l'année qui déterminera si les nouveaux plans de paix fragiles, les accords commerciaux et les promesses de l'IA résisteront à l'épreuve des faits.

## B. Le Conseil de fondation

En 2025, le Conseil de fondation s'est réuni à 4 reprises pour traiter les affaires des trois Commissions ainsi que l'opérationnel. Le Conseil de fondation de mars 2025 a été particulièrement marquant puisqu'il a réuni pour la première fois à la fois les membres sortants et les nouveaux membres, marquant ainsi le début d'une nouvelle période administrative pour le Conseil et ses Commissions, qui prendra fin en mars 2029.

Le Conseil de fondation est paritaire, avec six représentants des salariés et six représentants de l'employeur. Chaque groupe dispose également de membres suppléants pour garantir la continuité de la représentation en cas d'absence. Les représentants des salariés sont élus par les employés du groupe dans le cadre de six cercles électoraux regroupant l'ensemble des sociétés suisses du Swatch Group affiliées à la CPK, tandis que les représentants de l'employeur sont désignés par le conseil d'administration du Swatch Group sur proposition de la Direction générale. Le Conseil désigne encore un représentant des retraités disposant d'une voix consultative. Enfin, le Conseil de fondation choisit, parmi ses membres, un président et deux vice-présidents, dont le mandat est fixé à quatre ans, comme pour tous les autres membres du Conseil.

Le processus d'élection des représentants des employés a suscité un vif intérêt: 24 candidats se sont présentés pour 6 sièges de titulaires, auxquels s'ajoutent 3 sièges de membres suppléants. Lors de la réunion conjointe de l'ancien et du nouveau Conseil de fondation, la passation de pouvoir a assuré une transition en douceur des connaissances stratégiques. 7 nouveaux membres ont rejoint le nouveau Conseil, désormais composé de 20 personnes, incluant les suppléants et le représentant des retraités.

La formation continue externe et interne pour les membres titulaires et suppléants du Conseil de fondation a été conçue comme un processus systématique en plusieurs phases. Les modules de base ont été achevés en septembre 2025 et seront complétés par des modules d'approfondissement dans le domaine des assurances et des placements financiers afin de garantir une compétence décisionnelle solide au sein du Conseil.

---

## C. Les faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions

L'année 2025 marque une phase décisive au cours de laquelle quatre axes de développement stratégiques ont été mis en avant :

- Modernisation technologique
- Communication
- Renouvellement organisationnel
- Test de résistance, stabilité opérationnelle

### Modernisation technologique

En 2025, une série de projets de modernisation et de numérisation ont à nouveau été lancés et réalisés. L'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité, le renforcement de la sécurité des processus et la préservation de la polyvalence et du savoir-faire.

Les projets d'infrastructure informatique ont permis d'améliorer la sécurité des données et de réduire la dépendance vis-à-vis des anciens systèmes complexes. Ces étapes importantes constituent la base des gains d'efficacité opérationnelle et soulignent la volonté de la CPK de poursuivre des objectifs complémentaires en matière d'innovation et de sécurité.

Le projet Immosys a permis de remplacer l'ancien outil informatique dédié aux services immobiliers, dont le support arrive à expiration, par une nouvelle solution. Celle-ci garantit la gestion stratégique du portefeuille immobilier direct, qui compte plus de 200 biens immobiliers et affiche une valeur comptable supérieure à CHF 1 mia. De plus, la complexité informatique a pu être réduite en installant la nouvelle solution sur une plateforme existante, sur laquelle la comptabilité et les hypothèques sont déjà traitées. La nouvelle solution a permis d'intégrer nos évaluateurs immobiliers externes et nos gestionnaires immobiliers externes via des interfaces numériques pour l'échange de données.

Le projet Veridata est un pilier central de la gestion des risques et de l'intégrité des données. L'objectif est de minimiser les sources d'erreurs manuelles et les mutations grâce à l'automatisation et à la mise en place d'un rythme mensuel de synchronisation des données entre les sociétés affiliées et la CPK. Après une phase pilote réussie avec plusieurs entreprises affiliées, le projet sera mis en œuvre à grande échelle en 2026.

Au sein du service assurance, la migration vers la plateforme numérisée CPFlow se fait progressivement. Cela devrait non seulement réduire les délais de traitement et entraîner une nouvelle baisse des taux d'erreur dans les processus clés de la prévoyance professionnelle, mais aussi accroître la polyvalence de nos collaborateurs. Plus de 30 workflows couvrent déjà les différents cas de processus au sein du service assurance.

Des progrès importants ont été réalisés dans la gestion des contrats. Plus de 650 contrats ont été numérisés, indexés et intégrés à nos archives numérisées.

En tant que mandataire gestionnaire, les opérations de la CPK gèrent également actuellement huit fondations patronales du Swatch Group. En 2025, un projet stratégique a été mené à bien avec la fusion par combinaison de trois fondations patronales et la constitution de la nouvelle Fondation Opis Swatch Group, fondation abritante. L'objectif était de diminuer les frais de gestion souvent élevés, au point de diminuer la substance des fondations, tout en favorisant le maintien et la réalisation du but des fondations transférantes. Selon un article paru dans une revue suisse spécialisée en matière de prévoyance professionnelle, il s'agissait d'une première en Suisse, saluée comme une gestion efficace des fondations patronales.

### Communication

Une communication régulière avec nos assurés est essentielle pour mieux comprendre les enjeux du 2<sup>e</sup> pilier. À cet égard, la CPK mise fortement sur le système de communication hautement sécurisé SG ESS (Employee Self Service), établi depuis des années. Plus de 13'800 assurés (soit plus de 88 % des assurés actifs) ont opté pour cette solution moderne et durable au format numérique. La CPK fournit aux utilisateurs de l'ESS, en trois langues, les certificats d'assurance, les informations trimestrielles ainsi que d'autres informations et conseils utiles dans le domaine de la prévoyance.

Fin décembre 2025, tous les assurés actifs qui atteindront l'âge de référence pour la retraite (65 ans) en 2026 et qui sont enregistrés auprès de SG ESS recevront une fiche d'informations sur les tâches administratives à accomplir dans le cadre de la retraite. L'objectif de cette nouvelle communication est de rendre la transition administrative vers cette nouvelle étape de la vie aussi simple et transparente que possible. Sans prétendre à l'exhaustivité, la CPK a tenté de couvrir non seulement les questions relatives au 2<sup>e</sup> pilier, mais aussi, dans la mesure du possible, tous les autres points importants liés à la retraite imminente. L'élaboration d'autres guides et documents pour les 60 et 55 ans est prévue et sera diffusée exclusivement via la plateforme ESS.

### Personnel – Poser les jalons pour l'avenir

Plusieurs départs à la retraite au sein du service assurance ont nécessité l'engagement de trois nouveaux collaborateurs et entraîné la redistribution des compétences, ainsi qu'un changement au niveau de la suppléance.

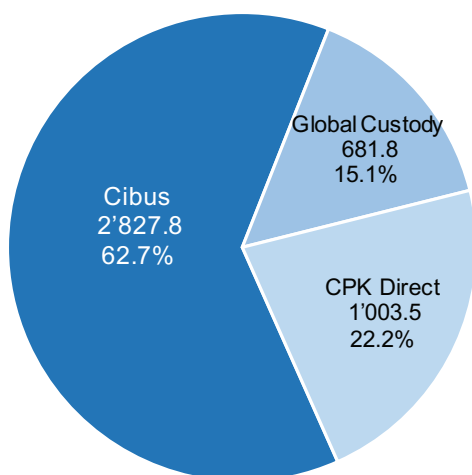
Trois collaborateurs de la CPK ont obtenu avec succès des diplômes fédéraux exigeants en parallèle à leur activité professionnelle.

## Test de résistance, stabilité opérationnelle

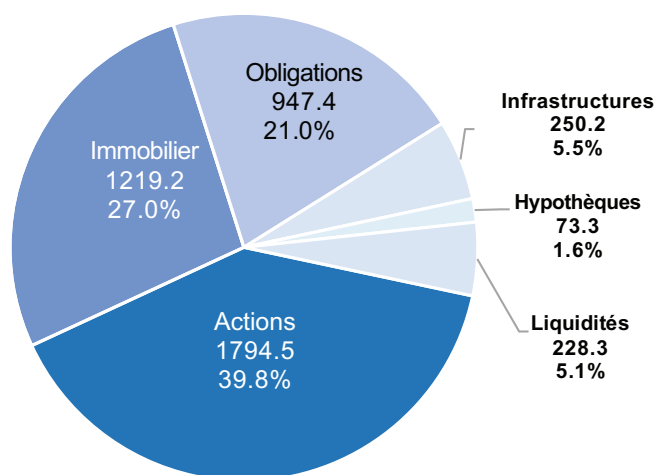
L'année 2025, marquée par de nombreuses turbulences, a été le deuxième exercice complet du fonds dédié CIBUS, lancé avec succès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, et n'a réservé aucune surprise sur le plan opérationnel, malgré des conditions de marché très volatiles. Ce véhicule d'investissement sur mesure, supervisé

par la FINMA et la direction du fonds, est entièrement géré par le Front-Office de la CPK selon ses besoins et critères spécifiques. Il permet à la CPK de déployer sa stratégie d'investissement dans un cadre strictement réglementé et sécurisé, offrant la plus haute protection légale en Suisse. En 2025, le volume des transactions de la CPK a atteint plus de CHF 3.5 mia de francs suisses, avec près de 2'300 transactions.

**Conservation du patrimoine**  
au 31 décembre 2025 en mio CHF



**Répartition du patrimoine de la fondation**  
au 31 décembre 2025 en mio CHF



## D. Inspectorat interne

L'inspecteurat interne a mené des entretiens avec les responsables du Front-Office, du contrôle interne et du service assurance. Les échanges ont porté sur les investissements en infrastructures, le projet « assurance portefeuille » (protection contre risques extrêmes), ainsi que sur certains éléments du système de contrôle interne et des processus opérationnels.

Les travaux réalisés s'inscrivent dans une démarche de suivi et d'amélioration continue.

### Investissements en infrastructures et Projet « Assurance portefeuille »

Les quatre véhicules d'infrastructures font l'objet d'une valorisation complète annuelle, généralement postérieure à la clôture des comptes. Ce fonctionnement est conforme aux pratiques usuelles pour des actifs non cotés.

Un suivi mensuel est assuré au moyen des états transmis par les gestionnaires. Afin d'améliorer encore la transparence

interne, il pourrait être utile de procéder à une analyse rétrospective visant à mesurer l'effet qu'aurait eu une valorisation complète anticipée sur les comptes. Cette démarche permettrait essentiellement de disposer d'un ordre de grandeur et d'affiner la compréhension du « risque de timing ».

L'inspecteurat encourage par ailleurs la poursuite de l'appropriation technique des rapports mensuels, dans une logique de consolidation des compétences internes.

Le projet d'assurance portefeuille vise à renforcer la résilience du portefeuille en cas de chocs de marché majeurs. Il s'agit d'une stratégie d'assurance : coûts annuels prédéfinis (prime), avec potentiel de performance significative lors d'événements extrêmes. Les discussions de due diligence sont en cours et des clarifications complémentaires ont été demandées concernant la structure de rémunération et les modalités opérationnelles. L'élément central pour le Conseil de fondation réside dans la bonne compréhension de la logique de long terme de cette stratégie. Une décision dans ce domaine suppose une vision pluriannuelle et une cohérence avec l'orientation stratégique globale de la Caisse.

---

## Contrôle interne et processus Assurances

L'outil Optimiso offre une base structurée pour le pilotage du système de contrôle interne, avec une traçabilité claire des responsabilités et des validations. Les contrôles examinés apparaissent pertinents dans leur principe.

Comme dans tout dispositif vivant, des améliorations qualitatives peuvent être envisagées, notamment en matière de formalisation des critères de contrôle et de documentation probante. Une démarche progressive et ciblée permettra de renforcer encore l'efficacité du système.

Les processus du service assurance structurés via l'outil Therefore présentent un degré élevé de formalisation et de sécurisation (traçabilité, validations intégrées, séparation des tâches). Ils constituent un exemple de bonnes pratiques internes.

Les travaux menés confirment l'existence de dispositifs globalement structurés et maîtrisés. Les points soulevés s'inscrivent dans une logique d'optimisation et de consolidation.

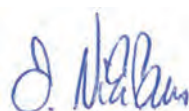
## E. Remerciements

En conclusion de cet aperçu, nous tenons à remercier tous ceux qui sont engagés, de près ou de loin, de manière visible ou dans l'ombre, en faveur de la CPK et de ses assurés, actifs et bénéficiaires de rente. Nous relevons en particulier les personnes et instances suivantes :

- Les collaboratrices et collaborateurs de la Caisse, ainsi que leurs dirigeants, qui s'engagent au quotidien pour relever les nombreux défis dans leurs différents domaines d'activité ;
- Les départements RH des sociétés affiliées, précieux relais pour le prélèvement des cotisations et la transmission des informations propres à la CPK Swatch Group auprès des assurés actifs ;
- Les représentants et comités des retraités qui animent les cercles de retraités et se mettent à disposition pour fonctionner comme messagers entre la Caisse et les bénéficiaires de rente ;
- Les différentes Commissions et l'inspecteur interne qui approfondissent les thématiques qui leur sont propres, les monitorent dans le temps, veillent à la bonne application des décisions et préparent les recommandations destinées au Conseil ;
- Le Conseil de fondation, membres titulaires et suppléants, sollicités tout au long de l'année et soucieux du bon équilibre financier de la CPK Swatch Group ainsi que de sa pérennité.

Nous ne saurions conclure sans vous remercier vous, Chères assurées, Chers assurés, pour les prises de contact et les questions posées ainsi que la confiance témoignée à l'égard de la CPK Swatch Group. Que vous soyez assuré actif ou bénéficiaire de rente, nous vous souhaitons de rester concentré sur les valeurs qui vous tiennent à cœur et les objectifs que vous souhaitez atteindre, tel un équilibriste, sans vous laisser déséquilibrer par le vide, l'absence de perspective, le flot ininterrompu d'informations de toute nature ou les « bruits » environnants !

A vous et vos proches, comme d'ailleurs à la CPK comme institution dont nous sommes tous partiellement « propriétaires », une année 2026 aussi sereine, passionnante et favorable que possible.



**D. Niklaus**

Président du Conseil de fondation



**R. Stöckli**

Directeur

# L'actif du bilan

## A. Analyse de l'évolution des catégories de placements et perspective

L'année 2025 a démarré en force sur les marchés financiers mondiaux : au premier trimestre 2025, les marchés boursiers ont connu une véritable explosion des cours. Mais dès le début du mois d'avril, le « choc douanier » provoqué par le nouveau gouvernement américain a frappé. L'annonce de droits de douane élevés sur les importations a entraîné à court terme des turbulences importantes et des pertes substantielles sur les marchés boursiers mondiaux. De plus, la perception du dollar américain comme « valeur refuge » a été structurellement et durablement ébranlée ; au cours de l'année, les investisseurs se sont tournés vers des valeurs refuges alternatives.

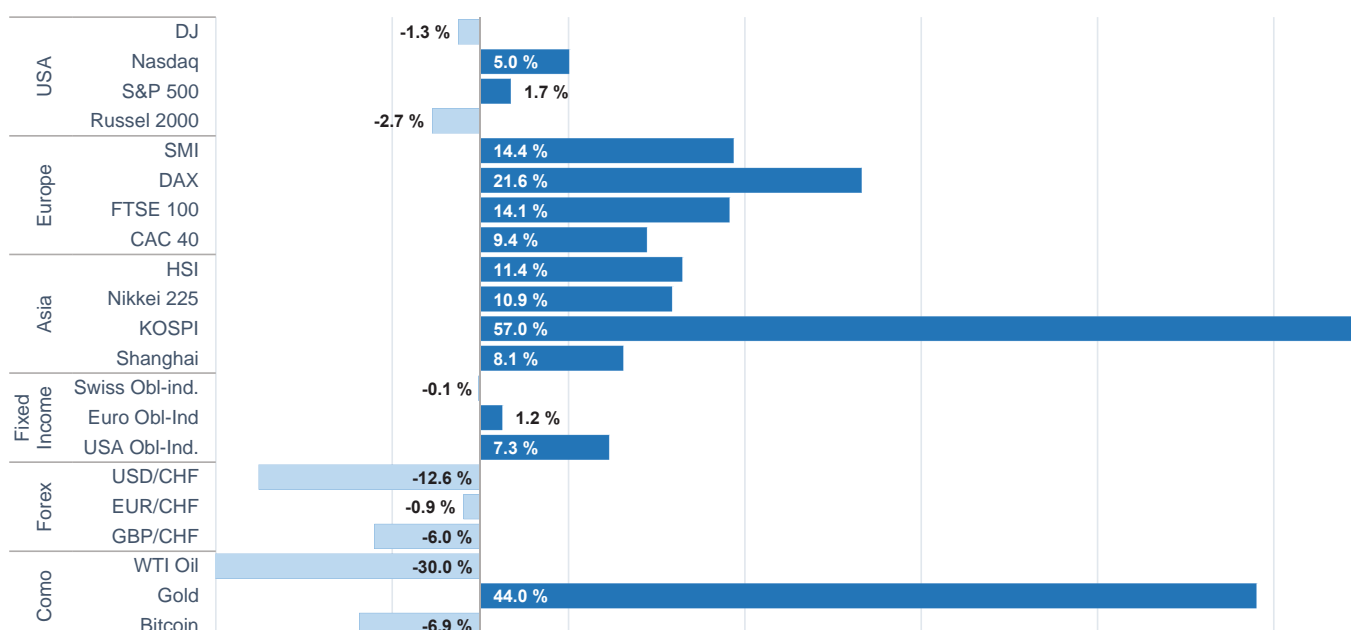
Dans le même temps, les incertitudes géopolitiques ont marqué l'environnement de marché. Les conflits persistants au Moyen-Orient et la guerre qui se poursuit en Ukraine ont accru la perception du risque. Malgré ces nouvelles réalités commerciales et géopolitiques, les marchés financiers ont fait preuve d'une résilience remarquable.

L'économie américaine a été marquée par un mélange volatil de changements politiques, de boom technologique, d'inflation et de taux d'intérêt élevés, ainsi que de mesures protectionnistes. Alors que le secteur technologique investissait massivement dans l'intelligence artificielle (IA) tout en supprimant des emplois, la consommation privée a été confrontée aux incertitudes liées aux nouvelles barrières commerciales.

L'économie européenne et suisse a affiché une croissance robuste, l'inflation a poursuivi sa baisse et plusieurs banques centrales, dont la Banque nationale suisse (BNS), ont procédé à de nouvelles baisses des taux d'intérêt directeurs. La nervosité provoquée à court terme par certains événements s'est dissipée rapidement. Les mauvaises nouvelles n'ont généralement entraîné que des fluctuations modérées et de courte durée des cours. Dans l'ensemble, 2025 s'est avérée être une année favorable aux investisseurs, au cours de laquelle une large diversification s'est avérée particulièrement payante.

Sur le plan monétaire, l'année 2025 a été marquée par une poursuite de la normalisation, bien que des divergences régionales notables aient été observées. En Suisse et dans la zone euro, l'inflation s'est progressivement rapprochée de la fourchette cible, tandis qu'aux États-Unis, la hausse des coûts du logement et des prix à l'importation a notamment freiné une détente plus rapide. Dans ce contexte, les banques centrales ont poursuivi leur politique d'assouplissement : la BNS a abaissé son taux directeur à plusieurs reprises au cours de l'année pour le ramener à 0 %. La Banque centrale européenne (BCE) a également procédé à de nouvelles baisses de taux. La Réserve fédérale américaine (FED) s'est en revanche montrée beaucoup plus prudente. En raison du risque d'une nouvelle hausse de l'inflation et malgré une forte pression politique, la FED a maintenu pendant longtemps une politique monétaire restrictive et n'a engagé que progressivement un cycle de baisse de taux.

## Performance des indices en 2025 (en CHF)



Source : Bloomberg

---

## **Les obligations couvertes contre le risque de change ont offert une certaine stabilité**

La politique des taux d'intérêt menée par les banques centrales s'est également reflétée dans l'évolution des marchés obligataires.

Les obligations des marchés émergents libellées en dollars américains (couvertes en CHF) ont enregistré la meilleure performance, avec un rendement annuel de 5.8 %. À l'autre bout de l'échelle se trouvent les obligations d'État mondiales : couvertes en francs suisses, elles ont affiché une légère baisse de -0.3 %, et même une baisse significative de -5.4 % en monnaie locale. Cette faible performance reflète l'importance des obligations d'État américaines dans les indices mondiaux ainsi que les incertitudes entourant la politique financière et commerciale des États-Unis. Dans l'ensemble, les obligations couvertes contre le risque de change ont une nouvelle fois fait preuve de stabilité, mais les coûts de couverture sont devenus élevés en raison de la faiblesse du dollar.

## **Rotation sur les marchés boursiers**

Après plusieurs années de domination des actions américaines – en particulier les grandes valeurs technologiques – sur les marchés boursiers mondiaux, une rotation s'est produite cette année : à certains moments, des capitaux ont été massivement transférés des actions américaines vers les actions des marchés émergents et européens.

Les actions des marchés émergents ont dominé l'année 2025 avec un rendement annuel élevé de 14.1 %. Elles ont profité de la reprise de certains marchés asiatiques, d'une évolution positive des bénéfices et de la dépréciation du dollar américain, qui a également favorisé leur performance. Une fois de plus, le contexte historique depuis les années 1970 s'est vérifié : les phases de dépréciation du dollar américain sont fortement corrélées à la surperformance des actions des marchés émergents.

Les actions européennes (hors Suisse) ont suivi avec 13.5 %, soutenues par des données économiques stables, des investissements élevés dans l'armement et les infrastructures, ainsi que par l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE. Le marché suisse des actions a également enregistré une évolution positive avec 12.4 %. Il a profité de sa structure défensive et de l'environnement économique stable. Étonnamment, les valeurs secondaires suisses ont enregistré une performance similaire à celle du marché suisse dans son ensemble.

Les actions américaines se sont classées en bas du spectre, n'enregistrant qu'une hausse de 2.8 % en 2025 du point de vue des investisseurs en francs suisses. La raison principale en était la forte dépréciation du dollar américain, qui a effacé une partie importante des gains réalisés en monnaie locale. Les actions technologiques américaines, qui avaient dominé les marchés mondiaux les années précédentes, ont également été à la traîne en 2025, pénalisées par des discussions animées sur leur valorisation et leur durabilité.

## **Fonds immobiliers – un pilier stable du portefeuille**

Les fonds immobiliers suisses ont poursuivi leur évolution positive en 2025 et ont enregistré jusqu'à présent une performance de 7.5 %. Le niveau toujours bas des taux d'intérêts suisses et la forte demande d'investissements stables et axés sur le rendement ont été déterminants. Les baisses de taux d'intérêt de la BNS et la pénurie croissante de logements ont également renforcé l'attractivité du marché immobilier national. Les fonds immobiliers suisses ont ainsi confirmé en 2025 leur rôle de composante stabilisatrice du portefeuille, avec une évolution solide de leur valeur et une sensibilité limitée aux fluctuations internationales des taux d'intérêt et de la conjoncture.

## **L'or, valeur refuge à un nouveau plus haut historique**

L'or a confirmé son rôle de valeur refuge. Au total, le prix de l'or a augmenté de 44 % cette année, après avoir déjà enregistré une hausse de 37.6 % l'année dernière. Cette évolution a été soutenue par les tensions géopolitiques persistantes, l'incertitude entourant la politique commerciale et financière américaine, l'endettement mondial élevé et la forte demande des banques centrales et de la Chine à la suite de l'annexion temporaire des actifs de la banque centrale russe en Europe.

## **Infrastructures – un boom sur de nouvelles voies**

Les investissements mondiaux dans les infrastructures ont suivi les mégatendances de la numérisation et de la décarbonisation, mais à des rythmes différents selon les régions. Alors que les États-Unis et la Chine ont massivement investi dans les technologies de pointe et l'énergie, l'Europe s'est fortement concentrée sur les infrastructures « vertes » et l'efficacité énergétique.

L'essor massif de l'intelligence artificielle (IA) a entraîné une demande sans précédent en puissance de calcul à l'échelle mondiale. Des capitaux records ont été investis dans l'extension des centres de données, des réseaux de fibre optique et des antennes de téléphonie mobile. Les infrastructures numériques sont devenues la classe d'actifs la plus prisée du secteur.

Le boom de l'IA s'est accompagné d'un « problème d'alimentation numérique » : les nouveaux centres de données ont besoin d'énormes quantités d'électricité. Des investissements considérables ont donc été réalisés dans les infrastructures énergétiques. L'accent a été mis sur les énergies renouvelables (éolienne, solaire), mais aussi sur la modernisation et l'extension des réseaux électriques ainsi que sur le stockage de l'énergie afin de garantir la stabilité du réseau.

Les budgets publics étant fortement sollicités dans le monde entier, les capitaux privés (investisseurs institutionnels, capital-investissement) jouent un rôle de plus en plus important. Les investissements mondiaux ont atteint un volume estimé entre USD 3'400 et 3'800 mia. En 2025, les investissements dans les infrastructures ont définitivement quitté le domaine traditionnel du financement des routes, des ponts et des ports.

## Perspectives

L'année 2025 a été riche en événements et mouvementée, et en raison des incertitudes actuelles, l'environnement pour 2026 ne s'annonce pas moins difficile.

Si l'on regarde au-delà des prévisions conjoncturelles, celles-ci ne semblent pas particulièrement équilibrées. Le passage du niveau macroéconomique mondial au niveau régional montre un découplage significatif des espaces économiques, ce qui pose de nouveaux défis en matière de sélection pour l'allocation d'actifs en 2026.

L'économie américaine devrait continuer à se développer de manière robuste en 2026, grâce aux allègements fiscaux et aux investissements dans la production nationale et le secteur technologique. Toutefois, divers défis subsistent, tels que les conséquences à long terme des droits de douane, la lenteur de la reprise du marché du travail, ainsi que l'inflation et la politique des taux d'intérêt du nouveau président de la FED qui doit être nommé.

La Chine continue de traverser une phase de transformation difficile. Alors que les exportations de biens de haute technologie (voitures électriques, technologie solaire) dominent, la crise immobilière continue de peser sur la consommation intérieure. En raison des tensions commerciales, la Chine devrait continuer à diversifier ses routes commerciales, afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés occidentaux et des sanctions américaines.

Avec une croissance prévue de plus de 6 % en 2026, l'Inde devrait dépasser le Japon et devenir la quatrième économie mondiale. Elle profite massivement de la stratégie « China Plus One » de nombreuses entreprises occidentales et consolide son rôle de puissance neutre mais influente dans la région indopacifique.

En 2026, l'Europe ne devrait toujours pas sortir facilement de la faiblesse chronique de la consommation de biens durables. À cela s'ajoutent les énormes défis financiers dans les domaines stratégiques de la défense, de l'énergie et des chaînes d'approvisionnement. Sans dépenses publiques élevées, le continent restera prisonnier de sa léthargie en matière de croissance. Ces dépenses publiques constituent toutefois une constante positive qui devrait s'accroître avec l'endettement et rester un facteur essentiel pour une évolution conjoncturelle favorable en Europe jusqu'à fin 2027 environ. Par rapport aux États-Unis et à la Chine, la faiblesse des investissements dans l'industrie devrait toutefois persister.

La Suisse devrait s'imposer en 2026 comme un pôle stable dans un environnement fragmenté, avec une croissance prévue d'environ 1.6 %. Sur le plan politique, la clarification des relations bilatérales avec l'UE est à l'ordre du jour. Si le franc fort continue de freiner l'inflation, il représente toutefois un défi majeur et existentiel pour les entreprises orientées vers l'exportation. La pression en faveur de nouvelles augmentations de la productivité ou de délocalisations de la production ainsi que de l'ouverture de nouveaux marchés alternatifs reste forte.

## B. Activités de la Commission de placements

La Commission de placements a été reconduite dans sa composition inchangée, sous la présidence de Monsieur Frank Hurni, et s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année 2025.

L'inspectorat interne et le vice-président des salariés, a également été invité à participer aux séances.

En tenant compte du contexte économique général, de l'allocation stratégique arrêtée et de la vision tactique définie, ainsi que des analyses présentées dans les rapports mensuels, les principales orientations et décisions peuvent être résumées comme suit :

En mars 2025, les membres ont décidé les modifications stratégiques suivantes, sous réserve de leur validation par le Conseil de fondation :

Classe d'actifs	Stratégie	Couloirs tactiques
Liquidités	4 %	2-15 %
Obligations	22 %	18-26 %
Actions	38 %	33-43 %
Immobilier	28 %	25-31 %
Infrastructures	6 %	4-8 %
Hypothèques	2 %	1-3 %

Les membres de la Commission de placements ont également approuvé le document "Best Execution Policy". Ces directives définissent des normes contraignantes pour l'exécution optimale des ordres sur titres. Elles couvrent différentes classes d'actifs et prévoient que des facteurs tels que le prix, les coûts et la vitesse d'exécution soient pondérés en fonction de la liquidité du marché. La sélection et la surveillance régulière des courtiers et des contreparties s'effectuent selon des critères de qualité stricts, notamment en matière de compétence professionnelle et de qualité de la recherche. Ces directives garantissent que toutes les activités de négociation sont menées de manière transparente, efficace et conformément à des processus réglementaires prédéfinis, renforçant ainsi la gouvernance dans le domaine des placements.

En juin 2025, le Front-Office a présenté un concept visant à assurer le portefeuille contre des corrections majeures des marchés financiers, notamment en cas d'événements de type « Black Swan ». Cet outil est classé dans les « Alternatifs » et impliquant une révision du Règlement de placements. Les membres de la Commission de placements ont demandé que ce sujet soit approfondi, notamment par la réalisation d'une due diligence du gestionnaire identifié, afin d'en évaluer plus précisément le fonctionnement, la valeur ajoutée et les bénéfices potentiels. Le concept a également été présenté au Conseil de fondation pour une implémentation potentielle en 2026.

---

## C. Activités de la Commission immobilière

### Marché locatif suisse en 2025

Le marché locatif suisse demeure tendu, la réserve de logements disponibles s'établissant à quelque 52'000 unités, soit une baisse de 34 % depuis le pic historique, ce qui soutient durablement la hausse des loyers. Les loyers progressent d'environ 1.9 % en 2025, portés par une demande forte liée à l'immigration, à la formation de nouveaux ménages et à la faiblesse de la construction.

Pour les investisseurs institutionnels, les immeubles locatifs redeviennent très attractifs, car la hausse des revenus locatifs améliore les rendements malgré des prix d'acquisition encore élevés.

La baisse du taux directeur de la BNS renforce cet attrait en réduisant les coûts de financement et en soutenant la capacité de paiement des ménages.

Dans ce contexte d'offre limitée, les actifs résidentiels bien situés offrent une visibilité élevée sur les flux futurs, ce qui en fait l'une des classes d'actifs les plus résilientes et recherchées en 2025.

### Stratégie de la CPK

La Caisse de pensions vise un rendement stable à long terme en se concentrant sur des immeubles résidentiels offrant un cash flow prévisible et un faible taux de vacance. Elle renforce la valeur de son portefeuille par des rénovations ciblées, notamment énergétiques, afin d'améliorer la performance, réduire les risques réglementaires et maintenir l'attractivité locative. Les immeubles structurellement non rentables ou trop gourmands en besoins d'investissements sont progressivement vendus pour réallouer le capital vers des actifs plus résilients. La Caisse met en place un pilotage rigoureux de la performance énergétique, devenu un critère aussi important que la rentabilité dans les décisions d'investissement. Enfin, elle procède à des acquisitions ciblées d'immeubles bien situés et à potentiel de revalorisation afin de renforcer la qualité et la durabilité du portefeuille.

### Performance immobilière de la CPK

La performance financière des immeubles détenus en direct est de 5.2 % sur l'année 2025 composé d'un rendement opérationnel de 2.4 %, et de la revalorisation des immeubles pour 2.8 % des actifs directs au 31.12.2025 (revalorisation réalisée par un auditeur externe et indépendant).

Le faible taux de logements vacants (hors rénovation) de 2.1 % atteint un record. Il souligne le choix gagnant de la proximité des gérances avec les locataires, l'offre et les prix adaptés aux besoins, et enfin les rénovations qui permettent une offre locative de qualité et un volume de logements occupés plus élevé. Le budget de rénovations est en ligne avec celui des années

précédentes: notre stratégie ne change pas. 40 % des investissements sont réalisés dans le domaine du développement durable : pompes à chaleur, doubles vitrages, isolation, travaux de plomberie, récupération de l'eau de pluie, etc.

### Principaux projets de l'année 2025

Au mois de novembre 2025, les travaux de démolition et des fondations ont enfin pu commencer en ce qui concerne le projet de la rue de l'Observatoire à Neuchâtel, pour lequel nous avons déjà reçu des demandes de location. Ce bâtiment accueillera 22 logements, la plupart avec une vue magnifique sur le lac de Neuchâtel.

D'autre part, l'agrément cantonal pour la planification du Bittenpark à Oensingen a été obtenu. Nous allons prochainement entamer le travail d'appel d'offres auprès des architectes, avec un projet de livraison des appartements en 2030.

Enfin, le permis de construire dans le cadre du projet de construction d'appartements à Emmenbrücke a été délivré et est exécutoire. La livraison des appartements est planifiée pour mai 2030.

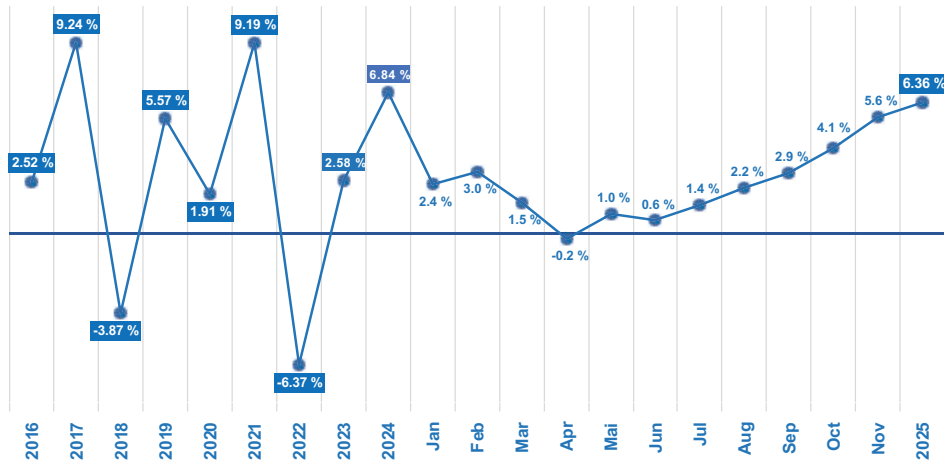
### Perspectives pour 2026

Le projet d'appartements protégés pour personnes âgées à Cernier (Pomologie) devrait être finalisé en avril 2026. Nous avons activement commencé la communication de ces opportunités de logement auprès des retraités de la CPK.

Pour 2026, plusieurs projets sont prévus. Nous devons les analyser afin de nous assurer que les nouvelles acquisitions s'intègrent pleinement à notre stratégie de développement sur des bases de performance financière qui correspondent à nos attentes.

Enfin, nous allons continuer notre stratégie d'optimisation énergétique et nous assurer que nous continuons la réduction des émissions CO<sub>2</sub> des scopes 1 et 2, l'analyse pour 2024 nous ayant montré une baisse de 11 % par rapport à 2023. Cet effort est doublement efficace, d'une part pour la planète, mais aussi pour le contrôle des dépenses énergétiques de nos actifs immobiliers.

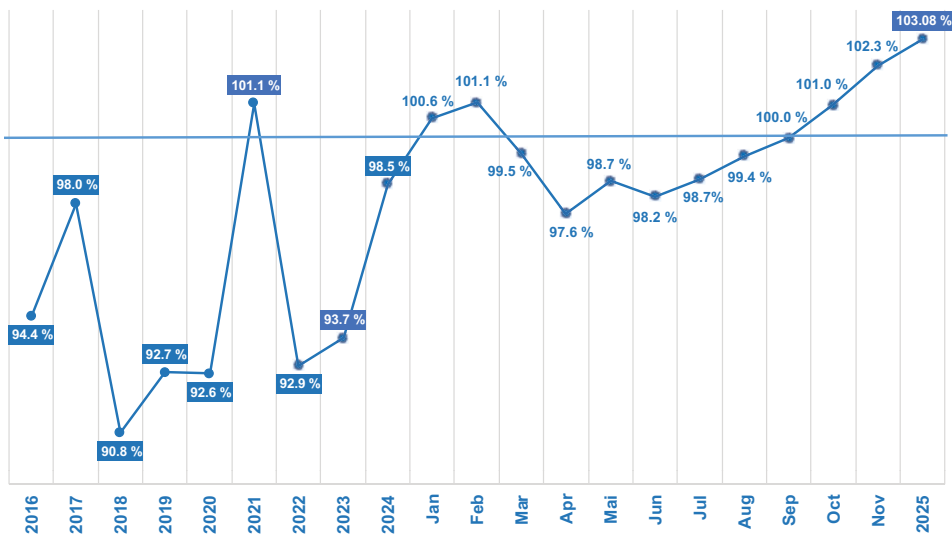
## D. Evolution de la performance CPK (cumulée)



L'année a débuté sur une note très positive, alimentée par la forte performance des marchés boursiers américains. La performance de la CPK a toutefois subi un fort recul en mars/avril après l'annonce des droits de douane par la nouvelle administration américaine et les réactions sur les marchés financiers et monétaires. Bien que les marchés financiers se soient redressés par la suite et aient atteint des niveaux records, la forte dévaluation du dollar américain de près de 13 % n'a entraîné qu'une performance très modérée des placements libellés en dollar. La surpondération du marché suisse, plus défensif, a finalement été bénéfique en fin d'année, alors que de nombreux investisseurs internationaux privilégiaient la sécurité et la réduction des risques, malgré l'absence de dynamique haussière traditionnelle en fin d'année.

Fin 2025, CHF 740.6 mio, soit 16.4 % de la fortune de la CPK, étaient investis en devises étrangères et sans couverture. Les couvertures dépassent ainsi largement les 30 % exigés par l'article 55 LPP2. Parmi les placements étrangers sans couverture, 83.9 % concernaient la zone dollar (USD, CAD, AUD, NZD), 11.9 % la zone euro et 4.2 % diverses autres monnaies. Chaque mois, la performance de la CPK est comparée à l'indice UBS des caisses de pensions. Pour les caisses de pensions dont le total du bilan est supérieur à CHF 1 mia, l'indice UBS a affiché une performance de 5.98 %. Avec une performance de 6.36 %, la CPK a donc surpassé cet indice. Sur les cinq dernières années, la performance annuelle moyenne de la CPK s'élève à 3.57 %, contre 3.31 % pour l'indice UBS.

## E. Taux de couverture



Le degré de couverture a étroitement suivi la performance financière mensuelle de la CPK. Grâce à cette solide performance, un degré de couverture de 103.08 % a été atteint à la fin de 2025, un niveau jamais observé depuis 2013 (103.4 %). Ce niveau supérieur à 100 % a permis de constituer des réserves de fluctuation de valeur de CHF 133.7 mio.

La baisse du taux d'intérêt technique, de 2.7 % à 2.5 % jusqu'à fin 2026, réalisée dans le cadre du plan d'assainissement, est

financée par la performance et doit être prise en compte lors des comparaisons avec d'autres caisses de pensions.

Le Conseil de fondation, ainsi que l'employeur, ont confirmé la poursuite des mesures d'assainissement engagées. Compte tenu de la situation financière actuelle, le Conseil de fondation a également décidé de ne pas augmenter les rentes des retraités. Les efforts financiers nécessaires à l'assainissement sont entièrement supportés par les assurés actifs et l'employeur.

---

# Le passif du bilan

## A. Rétrospective 2025 – Principales évolutions du système de prévoyance suisse

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des transformations majeures qui touchent l'ensemble du système suisse de prévoyance vieillesse. Dans un contexte caractérisé par le vieillissement démographique, une volatilité persistante sur les marchés financiers et des exigences croissantes en matière de transparence et d'information, les trois piliers de la prévoyance ont poursuivi leur évolution.

Le débat politique et technique s'est renforcé autour de la nécessité d'assurer la pérennité financière des assurances sociales tout en préservant un niveau de prestations adéquat pour les générations futures. La prévoyance professionnelle, en particulier, a fait l'objet d'une attention soutenue, confirmant son rôle déterminant dans le maintien du niveau de vie à la retraite et dans l'équilibre global du système.

Les réformes en cours, les adaptations législatives ainsi que les discussions menées au sein des autorités fédérales et des commissions spécialisées témoignent d'une volonté claire : moderniser les mécanismes de financement, renforcer la sécurité juridique et garantir la stabilité de la prévoyance suisse dans un environnement en mutation rapide.

### 1<sup>er</sup> pilier – AVS : consolidation de la réforme AVS 21

En 2025, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) a poursuivi la mise en œuvre de la réforme AVS 21, entrée en vigueur au 01.01.2024. La flexibilisation de l'âge de la retraite - permettant tant la retraite partielle ou le report des prestations - s'est solidement installée dans la pratique, offrant aux assurés davantage de latitude dans la planification de leur transition vers la retraite.

La deuxième étape de la réforme dite « Stabilisation de l'AVS » est entrée en vigueur au début de l'année 2025. Elle concerne principalement les femmes nées après 1960, dont l'âge de référence (auparavant « âge de la retraite ») augmentera graduellement jusqu'en 2028 pour atteindre 65 ans, soit le même âge que pour les hommes. Cette harmonisation vise à renforcer l'équilibre financier de l'AVS tout en intégrant des mesures de compensation pour les générations transitoires.

L'introduction de la 13<sup>e</sup> rente AVS, dont le premier versement interviendra en décembre 2026, constitue une évolution majeure du 1<sup>er</sup> pilier. Ce supplément, équivalant à 1/12 du montant annuel de la rente, représente une augmentation d'environ 8 % du revenu annuel des bénéficiaires. Il s'agit d'un versement uniquement destiné aux rentiers AVS, les rentes AI et les rentes de survivants demeurant versées 12 fois par an. Cette nouvelle prestation est explicitement exclue du calcul des prestations

complémentaires (PC), ce qui garantit qu'elle ne réduit ni ne supprime les droits existants. Le financement de cette mesure, estimé entre CHF 4.2 et 4.3 mia par an, reste en discussion ; le Conseil fédéral propose notamment une hausse de 0.7 point du taux de la TVA.

Parallèlement, les prestations de survivants du 1<sup>er</sup> pilier ont fait l'objet de travaux législatifs importants. À la suite d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en 2022, dénonçant l'inégalité de traitement entre veuves et veufs, la Suisse avait instauré une disposition transitoire accordant aux veufs ayant des enfants un droit élargi à une rente. En 2025, le Conseil fédéral a soumis au Parlement une réforme structurelle alignant les prestations sur les besoins liés à l'éducation des enfants. À l'avenir, les rentes de survivants devraient profiter aux ménages avec enfants en études jusqu'à 25 ans, indépendamment de l'état civil des parents, et le droit serait déterminé en fonction du lien avec l'enfant plutôt qu'en fonction du statut conjugal.

Enfin, la modernisation technologique du 1<sup>er</sup> pilier constitue un autre axe prioritaire de l'année 2025. Pour renforcer l'efficacité administrative et améliorer l'accès aux services, le Conseil fédéral a mis en consultation la nouvelle Loi fédérale sur les systèmes d'information des assurances sociales (LSIAS). Cette législation vise à instaurer une plateforme électronique unifiée permettant un échange sécurisé et simplifié des données entre les assurés, les autorités, les institutions AVS/AI et les autres acteurs concernés. La numérisation de l'AVS, de l'AI, des prestations complémentaires ainsi que des allocations familiales représente une étape importante vers une administration plus agile, transparente et centrée sur les besoins des assurés.

### 2<sup>e</sup> pilier – Prévoyance professionnelle : 40 ans d'évolution et défis actuels

L'année 2025 a marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). En tant que loi-cadre minimale, la LPP constitue le fondement du deuxième pilier et représente l'un des piliers les plus déterminants du système suisse de sécurité sociale.

Depuis son introduction, la LPP a connu de nombreuses évolutions visant à renforcer la couverture assurée et à adapter le cadre légal aux réalités socio économiques. Parmi ces avancées, on peut citer l'abaissement progressif du seuil d'accès, la réduction de la déduction de coordination ou encore l'amélioration de la couverture pour les personnes travaillant à temps partiel, bénéficiant particulièrement aux femmes. L'introduction du libre passage intégral en 1995 a constitué une étape majeure en garantissant la portabilité des droits accumulés, contribuant ainsi à une meilleure continuité des parcours professionnels.

---

Aujourd'hui, les institutions de prévoyance suisses gèrent plus de 1'200 mia. de francs d'actifs au bénéfice de plus de six millions d'assurés. Cette responsabilité accrue s'exerce toutefois dans un environnement exigeant : le vieillissement démographique, la volatilité des marchés financiers et l'évolution rapide du monde du travail soumettent le 2<sup>e</sup> pilier à une pression croissante en matière de stabilité, de financement et d'équité intergénérationnelle.

Après le rejet de la réforme LPP en votation populaire en 2024, de nombreuses caisses de pensions ont poursuivi un travail d'ajustement interne. Les réflexions ont notamment porté sur la définition des taux techniques, le niveau des réserves et les stratégies de financement à long terme, afin d'assurer la solidité et la résilience du système. Globalement, les taux techniques observés sur le marché demeurent cohérents avec les rendements obligataires des dernières années, ce qui contribue à une base actuarielle plus prudente et réaliste.

Les années 2024 et 2025 ont par ailleurs été marquées par des performances boursières solides, permettant à une majorité de caisses d'améliorer leur degré de couverture et de consolider leur situation financière. Cette évolution favorable offre une marge de manœuvre appréciable, même si les perspectives à long terme exigent de maintenir une discipline rigoureuse en matière de gestion des risques.

Sur le plan des prestations, la tendance déjà observée lors des exercices précédents s'est poursuivie : une part croissante des assurés opte pour un retrait sous forme de capital au moment de la retraite. Cette préférence traduit une évolution des besoins, marquée notamment par une plus grande volonté de flexibilité individuelle, mais elle pose également des défis en termes de communication, de conseil et de gestion des risques pour les institutions de prévoyance.

Le programme d'allègement budgétaire 2027, qui vise à assainir les finances fédérales, a été discuté dans les deux chambres. La proposition d'augmenter l'imposition des retraits de capitaux a provoqué une grande incertitude chez les épargnants, qui se demandent si les rachats dans le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pilier seront aussi intéressants à long terme qu'auparavant.

### **3<sup>e</sup> pilier – Prévoyance individuelle : un complément toujours plus important**

En 2025, le 3<sup>e</sup> pilier a poursuivi sa montée en importance en tant qu'instrument essentiel de prévoyance complémentaire. Dans un contexte où les prestations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier ne suffisent plus systématiquement à garantir le maintien du niveau de vie antérieur, les solutions individuelles suscitent un intérêt accru. Leur attrait repose notamment sur leur flexibilité, leurs avantages fiscaux et leur capacité à répondre à des besoins personnels diversifiés, en particulier dans un marché du travail caractérisé par des parcours professionnels plus fragmentés.

Une évolution significative interviendra dès 2026 : les personnes n'ayant pas pu cotiser au pilier 3a pour l'année 2025 — que ce soit par manque de moyens ou par simple oubli — auront désormais la possibilité d'effectuer un rattrapage unique de leur cotisation manquante. Ce mécanisme, accessible sous certaines conditions, exige notamment que la cotisation ordinaire de 2026 soit intégralement versée avant d'effectuer le rachat de l'année précédente.

Plus largement, en cas de lacune de cotisation, un rattrapage rétroactif est possible sur une période de 10 ans, tant pour les salariés que pour les personnes indépendantes. Ces rachats sont fiscalement déductibles l'année de leur versement, ce qui renforce leur attractivité tout en offrant une marge de planification accrue aux assurés.

Cette nouvelle réglementation améliore sensiblement la souplesse et les possibilités d'optimisation fiscale du pilier 3a. Elle contribue également à une meilleure adéquation entre les comportements d'épargne et les réalités économiques et professionnelles actuelles, consolidant ainsi le rôle du pilier 3a dans la stratégie globale de prévoyance des ménages.

L'année 2025 confirme que la solidité du système suisse de prévoyance repose plus que jamais sur l'équilibre et la complémentarité de ses trois piliers. Confronté à des exigences accrues en matière de durabilité financière, de modernisation administrative et d'adaptation aux mutations sociales, le cadre légal continue d'évoluer progressivement, tout en préservant les principes fondamentaux qui garantissent sa stabilité.

Dans ce contexte, les institutions de prévoyance poursuivent leur mission avec rigueur, responsabilité et engagement. Elles s'emploient à adapter leurs paramètres techniques, à renforcer leur gouvernance et à intégrer les évolutions réglementaires afin d'assurer, sur le long terme, la sécurité et la fiabilité des prestations promises.

La prévoyance suisse demeure ainsi un pilier essentiel de la cohésion sociale, et les efforts déployés en 2025 témoignent de la volonté collective de préserver un système performant, équilibré et capable de répondre durablement aux besoins des assurés.

## B. Activités de la Commission d'assurance

Depuis le mois de mars 2025, la Commission d'assurance a été renouvelée à la suite de la nomination de nouveaux membres du Conseil de fondation de la CPK. Cette nouvelle composition vise à assurer la continuité des travaux de la Commission tout en intégrant les orientations stratégiques définies par le Conseil de fondation.

Au cours de l'exercice, un changement est également intervenu au niveau du secrétariat de la Commission : M<sup>me</sup> Muriel Käslin, responsable du service assurance à la CPK, a remplacé M. Stéphane Huguenin qui est parti à la retraite au 31.10.2025.

Pour l'année 2026, la Commission d'assurance prévoit d'axer ses travaux sur plusieurs thématiques centrales, notamment l'analyse de la diminution du taux technique prévue au 01.01.2027. Elle examinera par ailleurs les résultats des mesures d'assainissement qui se sont terminées au 31.12.2025.

Enfin, la Commission portera une attention particulière à l'amélioration de l'information destinée aux assurés, avec pour objectif de rendre les communications plus accessibles tout en garantissant leur exactitude, ainsi qu'au renforcement de l'information à destination des répondants RH des entreprises affiliées.

## C. Analyse des passifs du bilan et effectifs

### Capitaux de prévoyance

La fortune de prévoyance a atteint un niveau record sur cinq ans avec CHF 4.2 mia. La fortune moyenne des assurés actifs a progressé de 5.5 % en 2025 pour atteindre CHF 155'617.--. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse de 0.6 an de l'âge moyen des assurés actifs, qui s'établit désormais à 45.1 ans. À première vue, cette valeur semble faible, mais une comparaison avec le minimum légal LPP (CHF 71'034.--) montre que notre Caisse se situe nettement au-dessus du minimum légal.

Capitaux de prévoyance	2023		2024		2025	
Actifs	2'270'798'781	54.7 %	2'289'918'222	54.9 %	2'330'989'934	55.5 %
Bénéficiaires	1'882'276'419	45.3 %	1'883'042'482	45.1 %	1'868'842'899	44.5 %
<b>Total</b>	<b>4'153'075'200</b>	<b>100.0 %</b>	<b>4'172'960'704</b>	<b>100.0 %</b>	<b>4'199'832'833</b>	<b>100.0 %</b>
	<b>CPK</b>	<b>BVG min</b>	<b>CPK</b>	<b>BVG min</b>	<b>CPK</b>	<b>BVG min</b>
Ø par Actifs plus 25 ans	142'209	63'543	147'461	66'734	155'617	71'034
CPK vs BVG min	2.24		2.21		2.19	
Ø Âge actifs plus 25 ans	44.067	(âge)	44.474	(âge)	45.084	(âge)
Ø par Bénéficiaires	258'554		259'337		257'665	
<b>Ø Total</b>	<b>171'134</b>		<b>175'904</b>		<b>182'055</b>	

Assurés Actifs						
Actifs plus 25 ans	15'968	94.0 %	15'529	94.3 %	14'979	94.7 %
Actifs moins 25 ans	1'020	6.0 %	933	5.7 %	837	5.3 %
<b>Totals actifs</b>	<b>16'988</b>	<b>100.0 %</b>	<b>16'462</b>	<b>100.0 %</b>	<b>15'816</b>	<b>100.0 %</b>
Bénéficiaires						
Retraites	4'924	67.6 %	4'910	67.6 %	4'901	67.6 %
Conjoints	1'541	21.2 %	1'541	21.2 %	1'506	20.8 %
Ex conjoints divorcés	8	0.1 %	9	0.1 %	10	0.1 %
Invalides	513	7.0 %	508	7.0 %	522	7.2 %
Enfants	294	4.0 %	293	4.0 %	314	4.3 %
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>7'280</b>	<b>100.0 %</b>	<b>7'261</b>	<b>100.0 %</b>	<b>7'253</b>	<b>100.0 %</b>
<b>Total assurés</b>	<b>24'268</b>		<b>23'723</b>		<b>23'069</b>	

## Le taux d'intérêt technique (TIT)

Dans le cadre du programme d'assainissement, le Conseil de fondation a décidé de constituer, à partir du 31.12.2022 et sur une période de cinq ans, une provision destinée à financer la réduction du taux d'intérêt technique à 2.50 %. Ainsi, au 31.12.2025, cette provision correspondait à 4/5 de la différence entre les prestations de retraite calculées avec un TIT de 2.50 % et celles calculées avec un TIT de 2.70 %. L'évolution de la provision se présente comme suit :

Année	Provision Bilan	Provision créée
2025	CHF 87'638'727.–	CHF + 18'230'266.–
2024	CHF 69'408'461.–	CHF + 20'317'302.–
2023	CHF 49'091'159.–	CHF + 23'240'149.–
2022	CHF 25'851'010.–	CHF + 25'851'010.–
2021	CHF 0.–	

Selon les dernières statistiques de la CHS PP au 31.12.2024, la CPK figure parmi les 41 caisses de pensions soit 3.7 % sur un total de 1'289 institutions de prévoyance sans garantie de l'Etat qui appliquent un taux d'intérêt technique supérieur à 2.5 %. A l'inverse 96.3 % des institutions de prévoyance appliquent un taux d'intérêt technique inférieur à 2.5 %. Pour 852 caisses, soit 66.1 %, le taux d'intérêt technique se situe entre 0 % et 1.99 %. Il est évident qu'un taux d'intérêt technique plus bas contribue à un meilleur taux de couverture. Avec une baisse du taux d'intérêt technique de la CPK à 2.5 % fin 2026, celle-ci demeurera néanmoins parmi les caisses de pension appliquant des taux d'intérêt techniques élevés, particulièrement avantageux pour les assurés.

## Longévité

En raison de la révision périodique des bases techniques, la Caisse constitue progressivement une provision destinée à couvrir les coûts liés à ces adaptations. Le financement des engagements supplémentaires résultant de ces modifications est ainsi anticipé.

L'évolution des provisions se présente comme suit :

Année	Provision Bilan	Provision créée
2025	CHF 56'299'179.–	CHF + 12'801'413.–
2024	CHF 43'497'766.–	CHF + 13'456'823.–
2023	CHF 30'040'943.–	CHF + 14'516'715.–
2022	CHF 15'524'228.–	CHF + 15'524'228.–
2021	CHF 0.–	

## Réserves de fluctuation de valeur

Grâce à la mise en œuvre réussie du plan d'assainissement et aux bons résultats des placements, le taux de couverture a dépassé les 100 %. Conformément à l'art. 30 et à l'annexe VII du Règlement de placements de la CPK, des réserves de fluctuation de valeur d'un montant de CHF 133.7 mio ont ainsi pu être constituées pour la première fois depuis 2021. Les réserves de fluctuation de valeur sont comptabilisées dans les fonds propres et ne sont constituées qu'après couverture des provisions techniques. Elles constituent un amortisseur de risque qui empêche les fluctuations à court terme des marchés financiers d'entraîner immédiatement des découverts. Conformément à l'annexe VII du Règlement de placements, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de la CPK est défini pour chaque classe d'actifs sur la base de la méthode forfaitaire :

Catégories de Placements	Forfait
Liquidités	0.5 %
Hypothèques	1.0 %
Obligations CHF	2.0 %
Obligations étrangères en CHF	3.0 %
Obligations étrangères	10.0 %
Actions CHF	20.0 %
Actions étrangères	30.0 %
Immobilier (direct et indirect)	7.0 %
Infrastructures	7.0 %

Dès que l'objectif est atteint, des fonds libres peuvent être distribués aux assurés (p. ex. taux d'intérêt technique plus élevé, meilleures rentes).

# Effectif

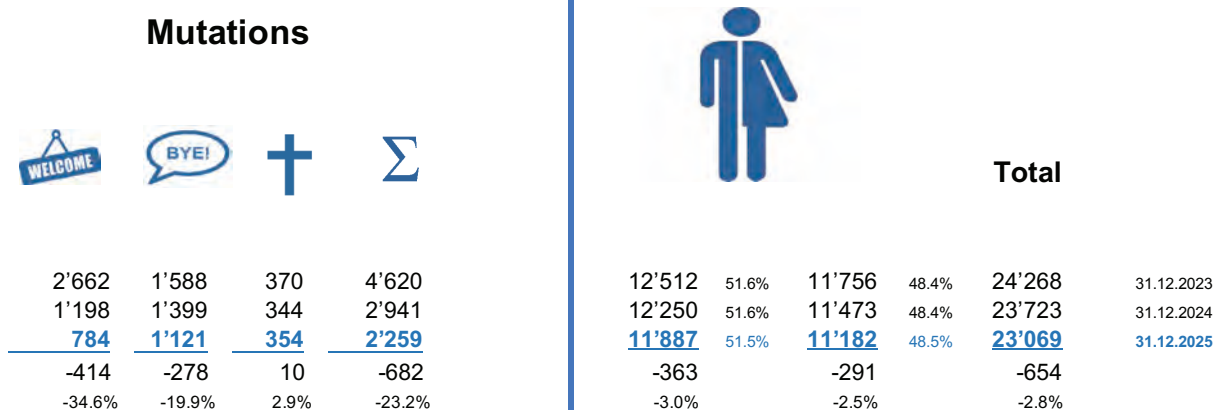
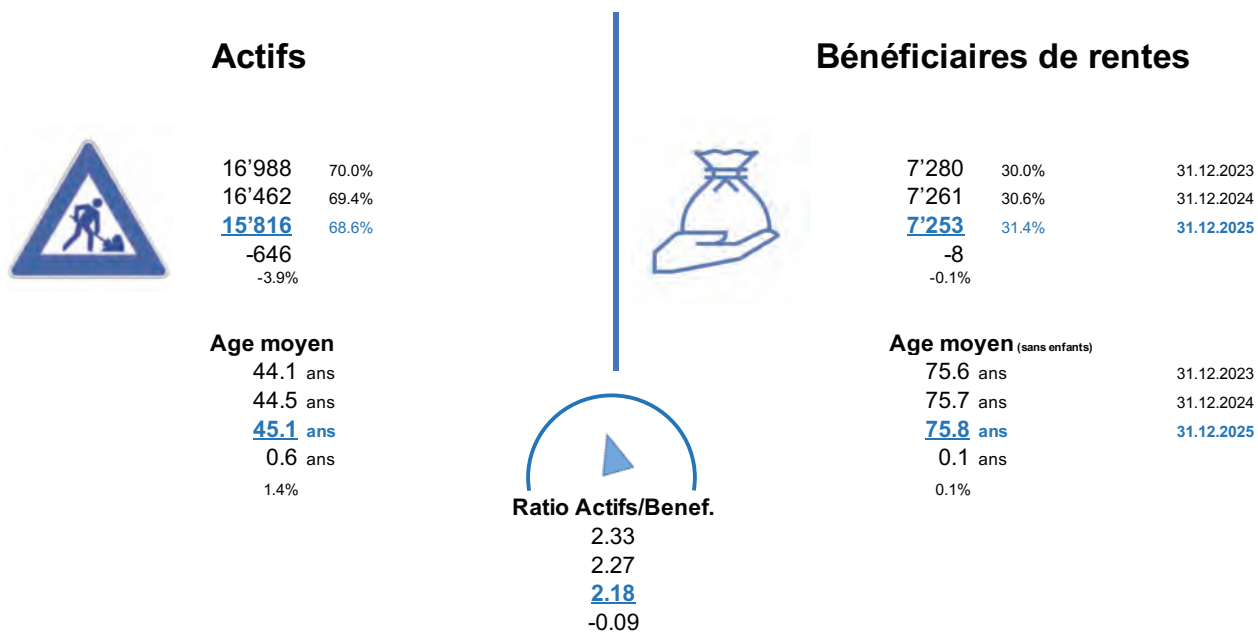
## A. Comparaison des effectifs et mutations sur 3 ans

L'exercice 2025 difficile au sein du Swatch Group a également laissé des traces dans le nombre d'assurés et de mutations. Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'assurés actifs a diminué, de 646 (-3.9 %) pour atteindre le niveau de 15'816.

Le nombre de retraités est passé de 7'261 à 7'253. Au cours des trois dernières années, on a observé une baisse importante du nombre de retraités et de conjoints survivants. Il convient de préciser que les nouveaux retraités percevant 100 % de leur avoir de prévoyance sous forme de capital ne sont plus assurés auprès de la CPK et ne figurent donc plus dans les statistiques.

De manière générale, la dynamique des mutations a diminué. Le nombre de nouvelles adhésions a fortement diminué, passant de 1'198 l'année précédente à 784, tandis que les départs ont également diminué mais dans une moindre mesure, passant de 1'399 en 2024 à 1'121 en 2025.

Le rapport démographique entre les assurés cotisants et les retraités est passé de 2.27 à 2.18, une baisse qui a un effet négatif en période d'assainissement financier, car la charge financière de l'assainissement est entièrement supportée par les assurés actifs.



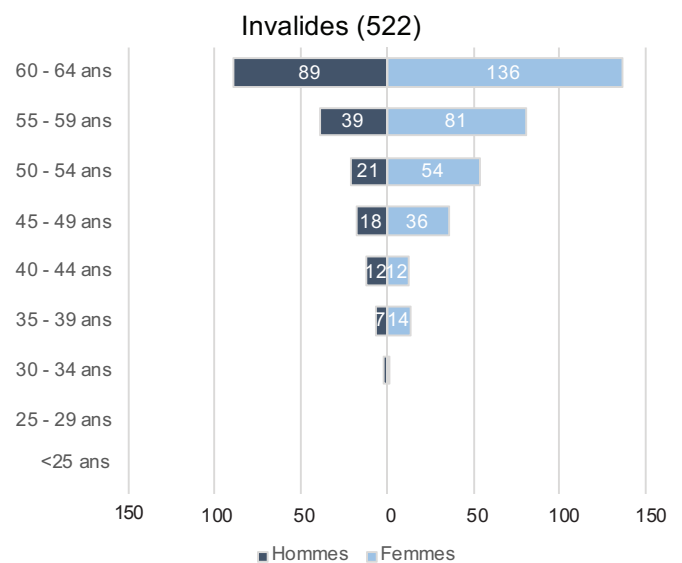
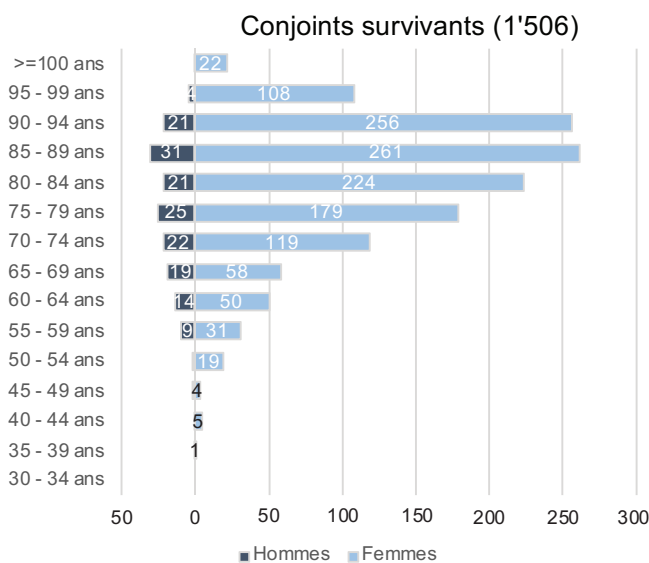
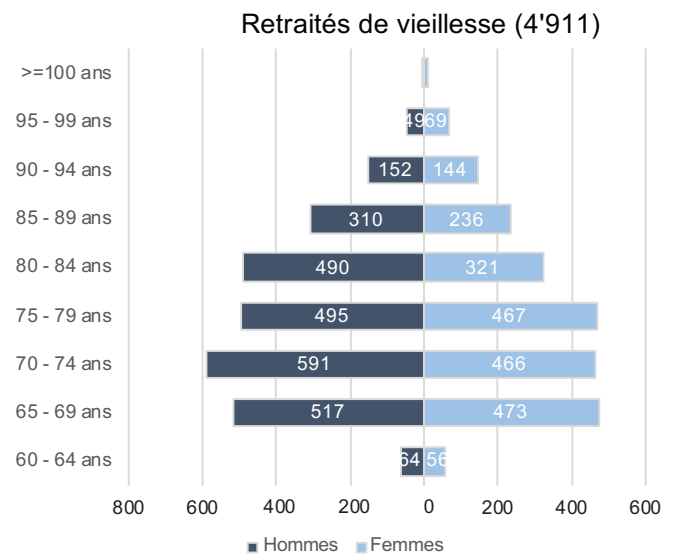
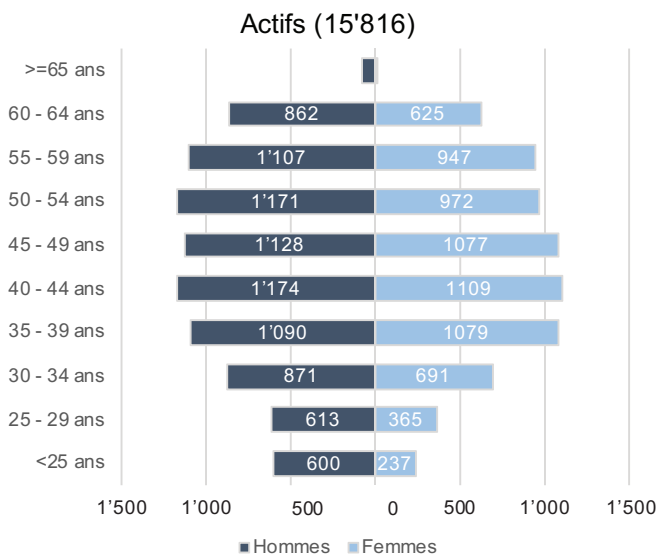
## B. Structure démographique des assurés

La structure démographique des assurés met en évidence une population active importante (15'816 assurés), concentrée principalement dans les classes d'âge de 35 à 59 ans. Les effectifs plus jeunes apparaissent relativement plus limités, traduisant un renouvellement générationnel moins prononcé.

Cette répartition annonce une hausse progressive des départs à la retraite au cours de la prochaine décennie, les assurés de la génération des baby-boomers (actuellement âgés de 50 à 59 ans) atteignant progressivement l'âge de référence. Les prestations de retraite devraient ainsi continuer à croître, renforçant la maturité démographique de la caisse.

Par ailleurs, la présence significative de conjoints survivants (1'506), majoritairement des femmes à des âges élevés, souligne la durée prolongée des engagements liés aux prestations de survivants. La population invalide (522), bien que limitée en volume, constitue également un poste sensible en raison de la durée potentiellement longue des rentes servies.

Le rapport entre assurés cotisants et bénéficiaires de rentes va progressivement diminuer, entraînant une pression sur les engagements actuariels. Dans ce contexte, la Caisse portera une attention particulière à la solidité de son financement, au niveau des réserves ainsi qu'aux hypothèses de longévité et de taux technique, afin de garantir durablement la stabilité des prestations.



## Informations aux assurés

Au début de l'année 2025, l'ensemble des assurés actifs a reçu son nouveau certificat d'assurance, tandis que les bénéficiaires de rentes se sont vu remettre leurs attestations de rente. Ces envois étaient accompagnés d'un flash d'informations présentant la situation financière de l'institution ainsi que divers éléments relatifs à la prévoyance professionnelle.

Par ailleurs, une grande partie des assurés est désormais inscrite sur la plateforme électronique ESS Payslip de Swatch Group, où des flashes d'information trimestriels sont régulièrement mis à disposition des utilisateurs enregistrés. Ces derniers bénéficient ainsi d'un niveau d'information accru par rapport aux personnes non inscrites, notamment concernant les performances de la CPK, l'actualité du 2<sup>e</sup> pilier et les démarches à entreprendre pour l'obtention de prestations auprès de la Caisse.

Dans le cadre de ses actions de communication, la Caisse a également participé à plusieurs journées d'information destinées aux futurs retraités du Swatch Group. Au total, une quinzaine de sessions, en allemand et en français, ont été organisées sur différents sites du Groupe.

Enfin, le rapport annuel sommaire 2024 a été mis à disposition des assurés sur le site internet de la Caisse en avril 2025. Ce document, associé aux nombreuses informations publiées en ligne, constitue un outil central permettant aux assurés d'accéder à des renseignements utiles sur leur caisse de pensions.

## C. Statistique des nouveaux retraités des 3 dernières années

Année	2023		2024		2025	
Nombre des nouveaux retraités	241	100.0 %	259	100.0 %	230	100.0 %
Nombre des cas à 100 % rentes	118	49.0 %	124	47.9 %	99	43.0 %
Nombre des cas avec capitaux	123	51.0 %	135	52.1 %	131	57.0 %
- dont 100 % capital	79	32.8 %	84	32.4 %	77	33.5 %
- dont rente et capital	44	18.3 %	51	19.7 %	54	23.5 %
<b>Montant paiements en capital</b>	<b>37'721'356</b>		<b>44'824'764</b>		<b>42'220'926</b>	
<b>Montant moyen</b>	<b>306'678</b>		<b>332'035</b>		<b>322'297</b>	

### Nombre de paiements en capital

- avec domicile à l'étranger	43	35.0 %	53	39.3 %	35	26.7 %
- à 100% et domicile à l'étranger	39	49.4 %	43	51.2 %	22	16.8 %

Comme dans le système de prévoyance suisse, on constate également à la CPK une tendance à la hausse chez les nouveaux retraités à percevoir leur rente sous forme de capital. Selon le Règlement d'assurance, la CPK autorise un versement en capital à 100 %.

En 2025, 99 nouveaux retraités ont opté exclusivement pour une rente et sont minoritaires avec 43 % des 230 nouveaux retraités. 57 %, soit 131 nouveaux retraités, ont opté pour une rente sous forme de capital, dont 77 nouveaux retraités ont choisi de percevoir 100 % de leurs futures rentes sous forme de capital, ce qui représente 33.5 % de l'ensemble des nouveaux retraités.

Les retraités ayant opté pour un versement en capital à 100 % ne sont plus assurés ni auprès de la Caisse de pensions ni auprès des assurances patronales et ne figurent plus dans les statistiques. Les provisions pour longévité et l'ajustement de la base technique deviennent superflus.

## D. Encouragement à la propriété

### Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété

Année	2023		2024		2025	
Nombre de versements	197	100.0 %	180	100.0 %	208	100.0 %
Nombre des paiements domicile à l'étranger	102	51.8 %	102	56.7 %	113	54.3 %
Nombre des paiements domicile en suisse	95	48.2 %	78	43.3 %	95	45.7 %
<b>Montant versements</b>	<b>12'322'461</b>		<b>11'762'530</b>		<b>12'729'367</b>	
<b>Montant moyen</b>	<b>62'551</b>		<b>65'347</b>		<b>61'199</b>	

### Remboursements de versements anticipés pour l'encouragement à la propriété

Année	2023	2024	2025
Nombre de remboursements	34	41	48
Montant remboursé	1'929'671	1'920'020	2'007'442
Montant moyen	56'755	46'830	41'822

#### Total

<b>Total nombre des cas</b>	<b>231</b>	<b>221</b>	<b>256</b>
<b>Montant net</b>	<b>10'392'790</b>	<b>9'842'510</b>	<b>10'721'925</b>

L'encouragement à la propriété a également connu un grand succès en 2025. 208 dossiers ont été menés à bien et CHF 12.7 mio ont été versés. Les versements au titre de l'aide à l'accès à la propriété sont soumis à un impôt sur le capital ou à un impôt à la source. Le taux élevé de l'impôt à la source (49,19 % de tous les versements) indique que cette forme de financement immobilier est particulièrement appréciée des frontaliers.

## E. Fusions

Plusieurs fusions de sociétés ont eu lieu au sein des opérations du Swatch Group. Diantus Watch SA et Assemti SA ont fusionné avec ETA SA, tandis que Termiboîtes SA a fusionné avec Manufactures Ruedin SA. The Swatch Group Management Services n'est plus affiliée à la CPK, car celle-ci n'emploie aucun collaborateur sous contrat de travail suisse. Au total, cela a donné lieu à 725 mutations dues à des transferts vers d'autres sociétés.

## F. Programme de mobilité du Swatch Group

Les départements RH du Swatch Group sont interconnectés et gèrent un programme de mobilité au sein du groupe. L'objectif de ce programme est de pourvoir les postes vacants dans toutes les entreprises. Cela permet non seulement de conserver un savoir-faire précieux, mais aussi d'obtenir des effets positifs tels que des coûts de recrutement réduits et une période de formation plus courte. Les postes pourvus en interne dans le cadre du programme de mobilité sont au nombre de :

Année	2023	2024	2025
Nombre de transferts	386	179	190



# RAPPORT DE DURABILITÉ

---

# Poursuite de nos engagements en 2025

Le rapport de durabilité de la CPK est publié chaque année. L'édition 2025, qui constitue la deuxième publication de ce type, présente les résultats réalisés au cours de l'année et permet à nos assurés d'avoir une vision transparente de nos activités sous l'angle de la durabilité.

En tant que caisse de pension privée, notre mission est par essence orientée vers le long terme. La gestion prévoyante des avoirs qui nous sont confiés repose sur la stabilité financière, la maîtrise des risques et la responsabilité envers les générations futures. Lors de la séance de septembre 2024, le Conseil de fondation a confirmé la volonté d'intégrer formellement un volet dédié à la durabilité dans le rapport de gestion.

Le présent rapport couvre l'ensemble de nos domaines d'activité : les investissements financiers (actions, obligations et infrastructures), l'immobilier direct et indirect — incluant la rénovation énergétique, la décarbonation du parc, le développement du photovoltaïque, la densification du bâti existant et l'amélioration continue de la performance environnementale —

ainsi que la gouvernance, l'exercice des droits de vote conformément aux exigences légales, la gestion opérationnelle, les relations avec nos assurés et notre responsabilité sociale en tant qu'employeur.

C'est dans le domaine de l'immobilier direct que nous pouvons aujourd'hui constater les avancées les plus concrètes en matière de durabilité. Grâce à un suivi systématique des consommations énergétiques, à des investissements ciblés dans la rénovation et le photovoltaïque, ainsi qu'à l'abandon progressif des systèmes de chauffage fossiles, nous visons un objectif clair : atteindre un parc immobilier entièrement décarboné d'ici 2050, incluant une sortie complète des systèmes fossiles déjà prévue à l'horizon 2040.

Dans ce deuxième volet consacré à la durabilité, la CPK souhaite donner un aperçu détaillé sur la manière dont elle traite le sujet et met donc en lumière des thématiques essentielles :

## E

- E1 : Durabilité des placements titres
- E2 : Durabilité dans l'immobilier
- E3 : Investissements dans les infrastructures
- E4 : Durabilité au sein de la CPK

## S

- S1 : La CPK au service de ses assurés
- S2 : Les fournisseurs de la CPK
- S3 : Les fondations patronales

## G

- G1 : Gouvernance
- G2 : Exercice des droits de vote
- G3 : Best execution policy

---

# Chiffres clés 2025



L'empreinte carbone des investissements en actions et obligations est inférieure de 25 % à celle du benchmark. Sur l'échelle de durabilité de MSCI sur des critères ESG, le portefeuille de la Caisse obtient la note AA, correspondant au rang de « leader ».



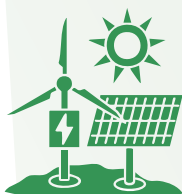
2'110 éléments ont été soumis au vote lors de 124 assemblées. Dans 90 % des cas, les votes étaient alignés avec la position du management.



Sur le total des actifs de CHF 4.5 mia, CHF 2.8 mia de titres (actions et obligations) sont évalués sous l'angle ESG et CHF 790 mio en immobilier font l'objet d'un rapport de durabilité dédié.



La neutralité carbone (Scope 1) pour le parc immobilier est prévue entre 2040 et 2050.



Les investissements dans les infrastructures en énergies renouvelables ont permis des économies annuelles de CO<sub>2</sub> correspondant à 21.5 mio d'arbres (équivalence d'absorption de CO<sub>2</sub>).

# E1 – Durabilité des placements

Les actions et obligations détenues en portefeuille reçoivent une note ESG par une agence de notation (MSCI) élaborée sur de multiples critères. Ces notes ESG sont agrégées par la banque dépositaire qui fournit à la Caisse un reporting consolidé et mis à jour continuellement.

Les niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> et paramètres climatiques disponibles permettent de mesurer efficacement les effets du portefeuille d'investissement sur le climat. L'empreinte carbone (carbon footprint) calcule le nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> générées pour chaque million de USD investi dans le portefeuille. Cette mesure est utile pour comparer l'efficacité énergétique avec d'autres portefeuilles. L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) mesure l'efficacité carbone des entreprises détenues en portefeuille en normalisant leurs émissions respectives par leurs revenus. Cette mesure est utile pour les analyses d'attribution entre les secteurs et les classes d'actifs à l'intérieur d'un portefeuille. L'analyse inclut également un Business Activity Check (BAC), offrant ainsi une transparence accrue sur l'exposition du portefeuille à des secteurs potentiellement sensibles.

Au 31.12.2025, le portefeuille de la Caisse présente un solide positionnement en matière de durabilité sur les obligations et

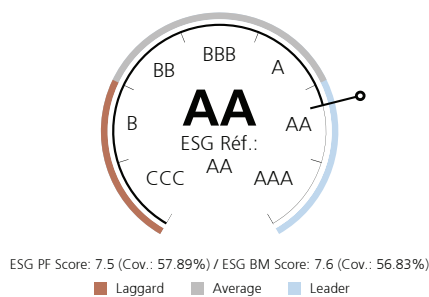
les actions, avec une notation MSCI ESG moyenne de AA, correspondant à une note de 7.5 sur 10. C'est légèrement mieux que le benchmark composite (7.4) qui représente la note théorique du portefeuille s'il était investi dans les benchmarks et dans les proportions de l'allocation stratégique. Cette analyse couvre près de 60 % des actifs de la Caisse.

L'empreinte carbone des investissements s'établit à 26 tCO<sub>2</sub>e par million d'USD investi (incluant les scopes 1 et 2), soit une diminution de plus de 20 % par rapport au 31 décembre 2024.

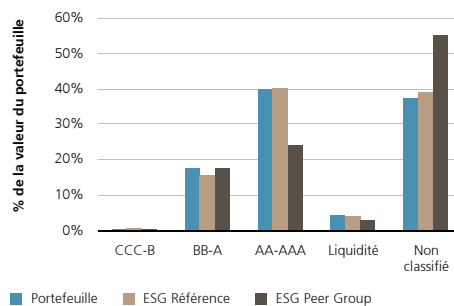
La tendance s'est nettement inscrite à la baisse tout au long de l'année sur notre portefeuille. La plus faible empreinte carbone du portefeuille par rapport au benchmark tient essentiellement à un positionnement plus « propre » au sein des obligations internationales, avec une plus grande allocation aux émetteurs dans le secteur de la finance au détriment du secteur de l'énergie notamment.

L'intensité carbone (ou « Weighted average Carbon Intensity ») du portefeuille, qui normalise les émissions par les revenus générés des compagnies investies, se situe à 60t tCO<sub>2</sub>e par million USD de revenus, soit une diminution d'environ 15 % par rapport au 31.12.2024.

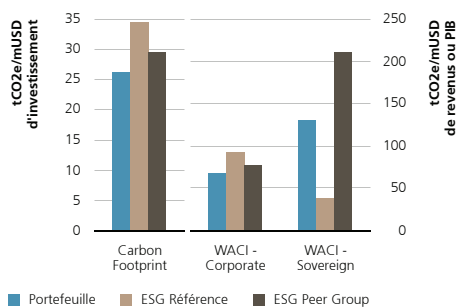
Notation ESG moyenne



Allocation par Notation ESG

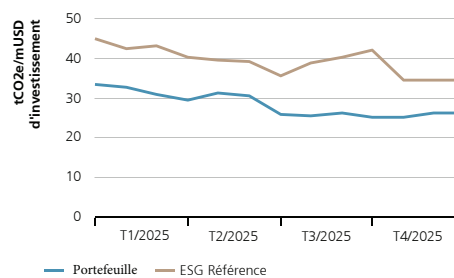


Carbon Footprint



Évolution de l'empreinte carbone

Pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025



<sup>1)</sup>En % de la valeur totale du portefeuille

Source: UBS Investment Reporting, Caisse de pensions Swatch Group, 31.12.2025

# E2 – Durabilité dans l'immobilier

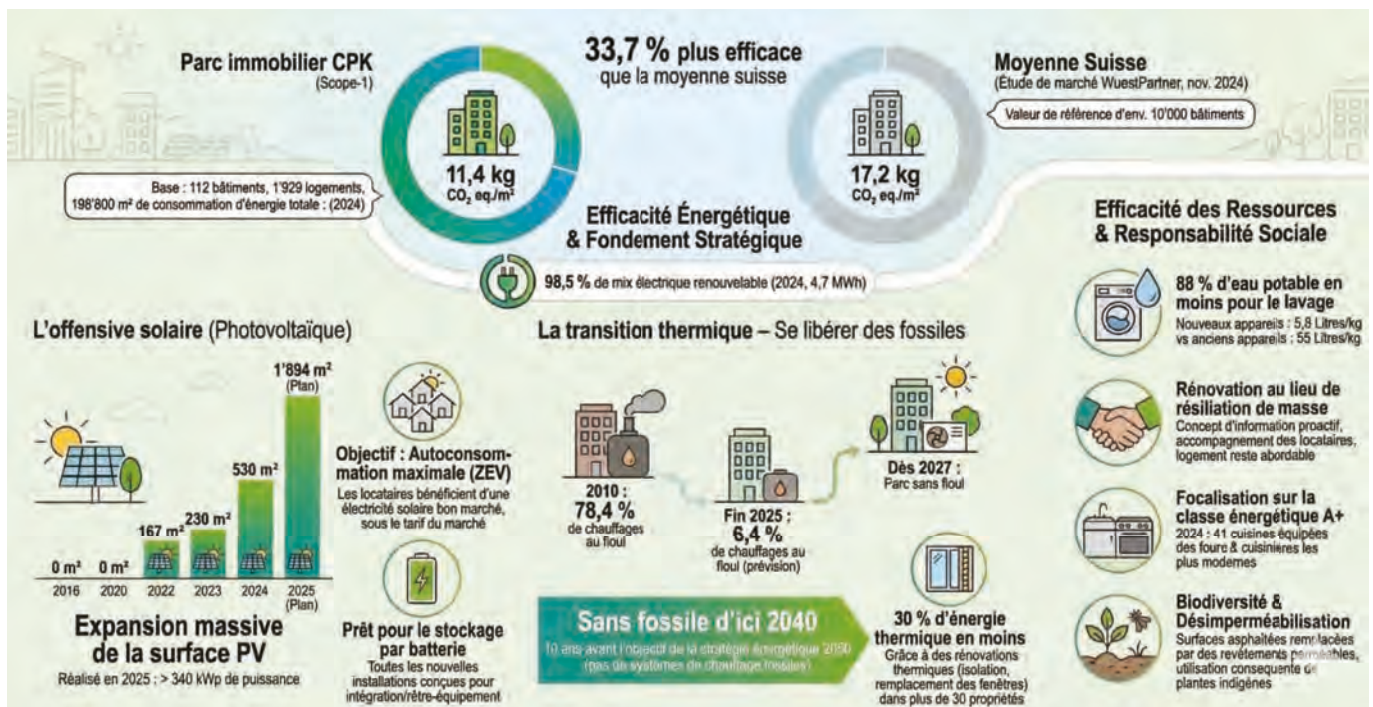
## E2.1 Durabilité placement immobilier indirect

Nous constatons une accélération et une consolidation du thème de la durabilité au sein des fonds immobiliers, qui ont institutionnalisé leurs stratégies ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) pour aligner leurs portefeuilles sur l'objectif commun de zéro émission nette d'ici 2050. Cette transition s'est traduite par une intensification des mesures de décarbonation, un engagement accru en matière de transparence normative, et une intégration systématique des critères sociaux et environnementaux.

En matière de gouvernance et de transparence, l'adoption de normes externes s'est généralisée. Tous les fonds s'appuient sur la méthodologie REIDA pour la détermination et le suivi des indicateurs environnementaux, souvent avec un taux de couverture élevé, proche de 100 %.

La dimension sociale est intégrée au travers de mesures concrètes: une fondation a par exemple conclu ses neuf premiers baux verts (Green Leases) et a intégré la durabilité sociale par des acquisitions phares, comme un projet à Genève, qui prévoit 175 logements à loyer contrôlé ou social. Divers fonds ont mis en œuvre des enquêtes de satisfaction des locataires axées sur les critères ESG, et certains se concentrent même sur la conception de logements répondant aux exigences actuelles en matière de qualité de vie et d'écologie. Les efforts d'une fondation de placement en matière de développement circulaire, qui consistent à réutiliser et à densifier la substance existante pour plus de 70 % de ses projets, soulignent l'importance accordée à une gestion des ressources plus consciente.

## E2.2 Durabilité dans l'immobilier direct



La Caisse de pensions Swatch Group (CPK) intègre depuis de nombreuses années la durabilité dans sa stratégie immobilière. L'évolution historique de l'industrie horlogère montre que celle-ci a très tôt assumé sa responsabilité sociale en mettant à disposition des logements à proximité immédiate des lieux de travail. Cette proximité permettait aux employés de réduire leurs trajets domicile-travail et, dans certains cas, de travailler depuis leur domicile.

Depuis l'élaboration de sa stratégie immobilière en 2011, la CPK a également défini et formellement ancré les principes de durabilité et de protection de l'environnement. Ceux-ci constituent la base de progrès continus dans les domaines écologique, économique et social, ce qui a conduit, au fil des ans, à des résultats concrets et mesurables.

## Rapport énergétique et consommation d'énergie du parc immobilier de CPK

Le suivi et la mesure de la consommation énergétique du parc immobilier constituent un élément central de toute politique immobilière durable. En collaboration avec les gestionnaires, un rapport énergétique annuel est établi sur la base des décomptes de charges, eux-mêmes fondés sur la consommation énergétique réelle. Dans un premier temps, l'accent a été mis sur le scope 1. De nouveaux indicateurs, tels que la consommation d'eau et la part d'électricité issue de sources renouvelables, ont été intégrés dans ce rapport.

Les émissions de CO<sub>2</sub> ont également pu être réduites de 18.1 % par rapport à l'année précédente au cours de la dernière période d'évaluation. Par rapport à l'année de référence 2021, cela représente une diminution de près de 34 %.

Le dernier rapport sur l'énergie se base sur les données réelles disponibles en 2024 concernant 112 bâtiments comprenant 1'930 appartements et une surface de référence énergétique totale de 198'800 m<sup>2</sup>.

Émissions Scope 1 au cours de l'année de référence		2024		
	Mazout (l)	Gaz (kWh)	Pellets (kg)	
Consommations directes	170'343	9'913'338	120'580	
Facteur de conversion en kWh	10.5	1	5.5	
Consommations directes en kWh	1'788'602	9'913'338	663'190	
Mix de sources d'énergie Consommations directes	14.5 %	80.2 %	5.4 %	
Total des consommations directes en kWh	-	12'365'130	-	
Surface de référence énergétique (SRE)	-	198'800	-	
Intensité énergétique directe (kWh par m <sup>2</sup> EBZ)	-	62.2	-	

	Mazout	Gaz	Pellets	
Facteur d'émission fossile (g CO <sub>2</sub> e par kWh)	251.8	182.3	2.5	
Facteur d'émission biogène (g CO <sub>2</sub> e par kWh)	-	-	307.5	
Scope 1 fossile en t CO <sub>2</sub> e	450.4	1'807.2	1.7	
Scope 1 biogène en t CO <sub>2</sub> e	-	-	203.9	

Comparaison avec l'année précédente	2023	2024	Différence	
Total des émissions scope 1 (t CO <sub>2</sub> e)	2'757.0	2'259.2	-497.8	-18.1 %
Total des émissions biogènes (t CO <sub>2</sub> e)	174.2	203.9	29.7	17.1 %
Total, émissions biogènes incluses (t CO <sub>2</sub> e)	2'860.0	2'463.2	-396.8	-13.9 %
Intensité des émissions scope 1 (kg CO <sub>2</sub> e par m <sup>2</sup> sans émissions biogéniques)	13.4	11.4	-2.0	-15.0 %

Une analyse de Wuest Partner publiée le 24.11.2024 a porté sur 10'000 bâtiments résidentiels en Suisse, représentant une surface de référence énergétique totale de près de 18 millions de mètres carrés. Elle indique, pour le scope 1, une valeur de 17.2 kg CO<sub>2</sub> eq. par m<sup>2</sup>. Avec 11.4 kg CO<sub>2</sub> eq. par m<sup>2</sup>, la valeur du parc immobilier de la CPK est inférieure de 33.7 % à la moyenne suisse.

Pour la première fois, la consommation d'électricité a également pu être relevée pour la période de facturation 2024, avec

un total de 4.7 MWh. Selon les informations figurant sur les factures des fournisseurs d'électricité, 98.5 % de l'électricité consommée provient de sources renouvelables.

De plus, la consommation totale d'eau par immeuble a été enregistrée pour la première fois. Elle s'élevait à 211'714 m<sup>3</sup> pour la période de mesure, soit 111 m<sup>3</sup> par appartement ou 1.08 m<sup>3</sup> par m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique.

## Focus : photovoltaïque

Depuis 2010, la CPK installe des panneaux solaires sur ses toits. Les premières installations étaient principalement destinées à la production d'eau chaude grâce à des capteurs. En 2015, la première installation photovoltaïque pour la production d'électricité a été mise en service sur une surface de 497 m<sup>2</sup>.

Si les installations de capteurs solaires pour l'eau chaude ont progressivement décliné et ne sont pratiquement plus utilisées aujourd'hui, la production d'électricité solaire dans les bâtiments de la CPK n'a cessé d'augmenter depuis 2022.

Compte tenu des évolutions du système tarifaire de l'électricité et du développement continu du photovoltaïque en Suisse, la CPK poursuit l'objectif clair de maximiser l'autoconsommation de l'électricité solaire qu'elle produit.

Les prochaines étapes, dans le cadre de la contribution de la CPK à la stratégie énergétique 2050, ont déjà été lancées. Rien qu'en 2025, des installations photovoltaïques d'une puissance totale de plus de 340 kWc ont été réalisées, correspondant à une surface d'environ 1'694 m<sup>2</sup>. Les installations existantes sont regroupées pour l'autoconsommation (ZEV), et toutes les

futures installations d'une puissance potentielle supérieure à 3'000 kWc seront systématiquement conçues et réalisées selon ce concept.

Pour augmenter encore l'autoconsommation, toutes les installations sont conçues pour intégrer directement des batteries de stockage ou pour pouvoir les équiper ultérieurement. L'électricité solaire produite au sein d'un ZEV peut être proposée aux locataires à un prix inférieur au tarif habituel, car les frais de réseau et autres taxes sont en grande partie supprimés. Les locataires bénéficient ainsi d'une électricité moins chère, tandis que le rendement économique de l'installation peut être considérablement optimisé selon l'emplacement et l'utilisation.

Par ailleurs, un autre projet est à l'étude afin de couvrir une partie des besoins en électricité du Swatch Group. Il est prévu de rénover les toitures des parkings et de les transformer en sites de production solaire. Ces toitures pourraient accueillir environ 1'000 modules photovoltaïques, d'une puissance totale d'environ 400 kWc, avec un rendement annuel prévu d'environ 500'000 kWh.

## Production d'énergie propre installée dans le parc immobilier

Nombre m <sup>2</sup>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
P-Voltaïque	-	-	-	-	-	-	167	230	530	1 694
Collecteurs	16	37	-	40	-	40	-	60	-	

Les chiffres en m<sup>2</sup> varient en fonction des mouvements du parc immobilier (ventes, achats, nouvelles constructions, rénovations) et reflètent la situation exacte à la fin de l'année concernée. L'extension majeure prévue en 2025 concerne des installations dans des immeubles situés à Delémont, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Orpund, Payerne et Selzach. Pour 2026, d'autres commandes d'installation ont déjà été passées pour des immeubles à Bern Brünnen et Hunzenschwil.

### Rénovation thermique des immeubles existants

En 2011, sous la houlette du service immobilier de la CPK, les travaux de rénovation thermique des immeubles ont commencé. À ce jour, les façades, les combles et les caves de plus de trente bâtiments ont été réisolés et, lorsque nécessaire, les fenêtres

ont été remplacées. Dans la plupart des cas, les balcons ont été agrandis et des panneaux solaires installés sur les toits. Dans les parkings souterrains, des bornes de recharge pour voitures électriques sont progressivement mises en place à la demande des locataires.

Avant le début des travaux, les certificats énergétiques cantonaux des bâtiments (CECB) sont systématiquement établis, ce qui permet de demander et d'obtenir toutes les subventions disponibles.

La consommation énergétique pour le chauffage de ces immeubles a été réduite de plus de 30 %, une baisse mesurable et durable.

## Nombre de rénovations énergétiques (25 en 10 ans)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3	2	3	3	3	3	2	2	3	1

### Remplacement systématique des chauffages au mazout

Depuis 2011, une grande attention est accordée au remplacement des chauffages au mazout. En 2010, 78.4 % des immeubles CPK étaient encore chauffés au mazout. Ce chiffre est tombé à 3.2 % à la fin de 2025. Le remplacement systématique des chauffages au mazout sera achevé à la fin de

2027. Ainsi, à partir de 2028, il n'y aura plus aucun chauffage au mazout en service dans le parc immobilier de la CPK. À titre de comparaison, selon l'Office fédéral de la statistique, la moyenne nationale des chauffages au mazout était encore de 37.2 % en 2023.

### Remplacement systématique des chauffages au mazout (57 au cours des 10 dernières années)

Remplacement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mazout	6	11	3	7	7	7	6	5	2	3
Gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Abandon progressif des systèmes de chauffage fossiles

D'ici 2040, la CPK prévoit de se passer entièrement des systèmes de chauffage à combustibles fossiles. Jusqu'en 2022, en l'absence d'alternatives techniques et financières attractives, certains systèmes de chauffage au fioul ont été remplacés par des systèmes au gaz. Depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022, la CPK utilise uniquement des systèmes de chauffage non fossiles pour tout remplacement.

Les systèmes de chauffage au gaz mis en service depuis 2000 seront progressivement remplacés, tout en veillant à ne pas retirer prématurément les installations encore en bon état de fonctionnement. Cette approche contribue au développement durable en évitant le gaspillage de ressources et de matériel. Si cette stratégie est appliquée de manière cohérente, le parc immobilier de la CPK ne comptera plus de chauffages au gaz à partir de 2040, atteignant ainsi son objectif de suppression complète des systèmes fossiles dix ans avant 2050. L'utilisation du biogaz n'est actuellement pas envisagée.

Les expériences avec les systèmes de chauffage à pellets ont été mitigées, notamment en termes de durée de vie, de puissance et d'émissions, mais les installations existantes sont modernisées avec les dernières technologies. L'offre de chauffage urbain se développe également, et les immeubles y sont raccordés lorsque cela est économiquement viable.

### Information proactive des locataires avant les travaux de rénovation

Le service immobilier, en collaboration avec le service de gestion, a développé un concept de rénovation thermique sans résiliations massives. Les locataires sont informés et accompagnés tout au long des travaux, ce qui a été très apprécié et contribue à préserver des logements abordables, notamment pour les locataires âgés. Une partie de nos locataires sont des collaborateurs actifs ou anciens collaborateurs du Swatch Group.

### Une situation gagnant-gagnant pour la Caisse de pensions, les locataires et l'environnement

L'objectif prioritaire reste de générer un rendement approprié pour les assurés. Même dans les cantons où les loyers sont réglementés, il est possible, après chaque rénovation et en concertation avec les autorités, d'adapter les loyers en fonction de la valeur ajoutée. Les locataires bénéficient ainsi d'une meilleure qualité de vie et de charges réduites, tandis que la valeur comptable des bâtiments augmente grâce aux investissements réalisés, reflétée dans la méthode DCF. La réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub> constitue également un bénéfice pour l'environnement.

### Assainissement des sites contaminés

Avant toute rénovation, des échantillons de matériaux sont prélevés et des rapports sur les sites contaminés (amiante, radon, métaux lourds, etc.) sont établis par des entreprises spécialisées. Cette démarche garantit une élimination professionnelle des substances toxiques, protégeant à la fois les locataires et les travailleurs.

### Préservation de l'énergie grise: densification et surélévation

La rénovation minutieuse du bâti existant avec les techniques les plus modernes permet de réduire le gaspillage d'énergie grise. Pour chaque projet, il est évalué si une rénovation suffit ou si le remplacement des éléments de construction est nécessaire. La CPK applique autant que possible le concept d'économie circulaire et privilégie la densification ou la surélévation des bâtiments existants plutôt que la construction de nouveaux bâtiments de remplacement.

### Les nouvelles constructions de la Caisse de pensions

En complément des rénovations, la CPK a construit de nombreux nouveaux bâtiments depuis 2010. Tous sont certifiés Minergie ou répondent au moins aux exigences Minergie, garantissant des standards élevés de performance énergétique et de durabilité. La valeur comptable de ces biens s'élève à CHF 180 mio, soit 23 % du parc immobilier.

---

Tous les projets actuellement en cours de planification sont conçus selon les critères du Réseau suisse pour la construction durable (NNBS). À la fin de l'année 2025, des biens immobiliers d'une valeur d'environ CHF 70 mio seront en cours de planification ou de réalisation, conformément à ces standards de durabilité.

### **L'environnement des biens immobiliers**

Pour les nouvelles constructions et à l'issue de rénovations complètes, la CPK accorde une grande importance à l'aménagement optimal des espaces extérieurs, avec l'objectif d'atteindre, autant que possible, une biodiversité élevée.

Les grandes surfaces asphaltées sont systématiquement remplacées par des revêtements perméables, permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol. La séparation rigoureuse des eaux pluviales et des eaux usées contribue à soulager les systèmes d'égouts. Seules des plantes indigènes sont utilisées pour la végétalisation, et les néophytes envahissantes sont éliminées. Lors de l'aménagement des environnements, des aires de jeux naturelles pour enfants et des espaces extérieurs agréables pour adultes sont créés. Une attention particulière est portée aux vieux arbres afin d'éviter la surchauffe des espaces extérieurs en été et les prairies ne sont pas arrosées durant les mois les plus chauds.

### **Durabilité dans les opérations quotidiennes**

#### **Modèles de collaboration avec les sous-traitants et approvisionnement durable**

Les achats ont un impact majeur sur la durabilité. La CPK évalue systématiquement le volume et la portée des commandes et privilégie les sous-traitants engagés en faveur de la durabilité et produisant, si possible, à proximité.

#### **Appareils électroménagers**

Dans les nouvelles constructions et les rénovations de cuisines, seuls des appareils bien notés sur leur étiquette énergétique sont utilisés. En 2024, les appareils de 41 cuisines ont été remplacés par des modèles à faible consommation d'énergie (classe A+). Pour les réfrigérateurs et lave-vaisselle, les produits les plus performants ont été sélectionnés.

Depuis 2010, tous les lave-linges du parc immobilier sont progressivement renouvelés, avec un investissement de plus de CHF 500'000.-. L'équipement des buanderies avec des lave-linge et sèche-linge de dernière génération est une priorité, permettant d'économiser plus de la moitié de l'électricité par cycle. Les nouveaux lave-linges consomment 88 % d'eau en moins, soit 6.8 litres par kilogramme de linge, et tous les sèche-linges sont désormais équipés d'un système de récupération de chaleur. De plus, les luminaires des espaces publics (escaliers, entrées, sous-sols) ont été remplacés par des éclairages LED à faible consommation.

### **Courtes distances dans la gestion / numérisation**

Les gestionnaires travaillent généralement à proximité des biens immobiliers, réduisant les déplacements et favorisant l'utilisation des transports publics lorsque cela est possible. La numérisation des processus a permis d'accélérer le travail, d'améliorer la documentation et de réduire la consommation de papier et les frais postaux.

### **Certificats énergétiques cantonaux (CECB)**

Aujourd'hui, tous les biens immobiliers du parc immobilier CPK disposent de certificats CECB. Ces certificats énergétiques cantonaux fournissent des informations sur la consommation des biens immobiliers et les classent en différentes catégories.

Le rapport GEAKplus est également disponible pour les immeubles qui n'ont pas encore été entièrement rénovés. Il présente différentes variantes permettant d'améliorer les indices énergétiques et indique les coûts à prévoir pour cela.

### **Logements pour personnes âgées autonomes (Golden Age)**

La CPK développe depuis plusieurs années des logements adaptés aux bénéficiaires AVS/AI. Le dernier projet, « Pomologie 2 » à Cernier, sera inauguré en 2026, près de l'usine ETA de Fontainemelon, dans le Val-de-Ruz. Conçu en collaboration avec le canton de Neuchâtel et le Conseil communal du Val-de-Ruz, il offre des appartements transitionnels entre logement conventionnel et maison de retraite, avec un aménagement extérieur adapté aux besoins de cette population.

### **Participation aux plans d'aménagement locaux et de quartier**

La CPK s'engage dès le début dans les révisions des plans locaux et de quartier via les procédures de participation, permettant à la population et aux parties concernées d'influencer le développement spatial. Cette participation favorise la transparence, renforce la confiance dans les autorités et prévient les conflits. En intervenant activement, la CPK peut orienter le zonage, les densités d'utilisation et les règlements de construction, réduire les effets négatifs (ombrage, trafic, restrictions de constructibilité) et s'assurer que les droits de propriété sont respectés et correctement pris en compte.



## E3 – Investissements dans les infrastructures

Au sein de nos véhicules d'investissement en infrastructures, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est appliquée tout au long du cycle d'investissement, de la phase de due diligence à la gestion de portefeuille. Cette approche est souvent renforcée par l'application systématique de critères d'exclusion stricts, couvrant notamment le charbon, les armes controversées, les violations des droits de l'homme et les pays sous sanctions.

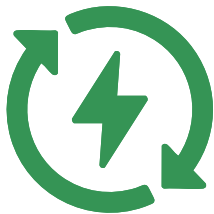
Les investissements sont structurellement orientés vers trois mégatendances mondiales: la décarbonation (énergies renouvelables, stockage), la numérisation (fibre optique, centres de données) et les changements démographiques (infrastructures liées au secteur de la santé). Si tous les fonds au sein de notre portefeuille ne sont pas explicitement alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, la majorité utilise ces objectifs comme cadre de mesure de l'impact.

Les activités d'actionnariat actif sont davantage caractérisées par un engagement direct et actif que par une simple surveillance passive. Pour les investissements privés, cela se traduit

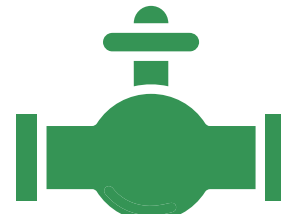
par une présence au sein des structures de direction (Conseils d'Administration ou comités consultatifs), des visites sur site et un dialogue permanent avec les gestionnaires pour favoriser l'amélioration des performances en matière de durabilité.

Nous observons une transition vers une standardisation accrue des données quantitatives, soutenue par des initiatives internationales telles que l'EDCI (ESG Data Convergence Initiative). La collecte de données est massive, dépassant les 13'000 points de données pour certains portefeuilles, et intègre désormais des outils technologiques avancés, comme l'intelligence artificielle, pour la validation et la réconciliation des informations. Malgré ces avancées, certains défis subsistent dans le reporting de durabilité pour les infrastructures. Si la standardisation des données quantitatives progresse, il est observé une certaine prudence de la part des gestionnaires de fonds dans la formalisation de nouveaux objectifs ESG intermédiaires. De plus, bien que le suivi des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 soit de plus en plus structuré, les données relatives au Scope 3 restent incomplètes pour une large partie des actifs, limitant la visibilité sur l'impact indirect total.

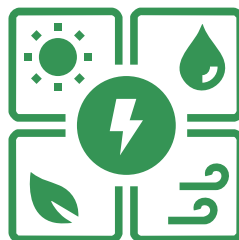
Nos investissements en quelques chiffres :



Une capacité installée de 82 MW  
en énergies renouvelables  
soit l'équivalent de l'alimentation simultanée  
d'environ 110 000 voitures électriques  
en charge



Installation de 110 km  
de conduites de gaz  
à haute pression



Production de 150 Gigawattheures  
provenant de sources énergétiques renouvelables,  
ce qui correspond à une production produite par  
100 terrains de football couverts de panneaux solaires.

---

## E4 – Durabilité au sein de la CPK

La CPK s'efforce de sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de durabilité et de responsabilité sociale, en intégrant ces valeurs dans l'ensemble de ses opérations et initiatives, qu'elles soient environnementales, sociales ou organisationnelles. Plusieurs actions concrètes ont été mises en place pour illustrer cet engagement.

Dans une démarche visant à promouvoir la santé, la durabilité et l'esprit d'équipe, la CPK soutient et participe à des événements tels que le challenge des 10'000 pas et le «Wake Up and Run », organisés chaque année au mois de mai, encourageant les collaborateurs à adopter un mode de vie actif.

Par ailleurs, plusieurs fois par an, la CPK met à disposition de ses collaborateurs des fruits de saison issus de producteurs locaux, favorisant ainsi une alimentation saine et les circuits courts.

Enfin, afin d'encourager l'évolution professionnelle et personnelle de ses équipes, la CPK participe aux frais de certaines formations, renforçant l'employabilité et le développement des compétences.

Grâce à l'ensemble de ces initiatives, la CPK affirme sa volonté d'être une entreprise moderne et responsable, tout en offrant à ses collaborateurs un environnement de travail dynamique et propice au développement personnel.

### **Communication régulière et transparente avec nos assurés**

La communication avec nos assurés constitue au quotidien une priorité essentielle. Nous nous efforçons de maintenir une communication claire, continue et transparente tout au long de l'année, en utilisant différents canaux adaptés à leurs besoins, tels que ESS et/ou les flashes d'information. Cette approche vise à renforcer la confiance et à garantir que chacun puisse suivre et comprendre pleinement ses droits et prestations.

Nous mettons également un point d'honneur à rendre le fonctionnement du 2<sup>e</sup> pilier plus accessible et compréhensible pour toutes et tous. L'objectif est de démystifier des notions parfois complexes, afin que nos assurés puissent prendre des décisions éclairées concernant leur prévoyance professionnelle. À ce titre, plusieurs fois par année, la direction de la CPK participe aux séminaires retraite organisés au sein du groupe afin de fournir des informations directement aux futurs retraités et de répondre à leurs questions. Ces échanges en présentiel complètent les outils numériques et favorisent un accompagnement personnalisé.

Autre élément clé de la communication: la CPK s'engage activement à informer ses assurés sur des projets sociaux concrets. À titre d'exemple, le bâtiment de la rue des Monts 7 à Cernier, fruit d'un partenariat entre la Fondation de la Pomologie, la Caisse de pension du Swatch Group et la Commune de Val-de-Ruz, propose 21 appartements encadrés pour les bénéficiaires de l'AVS ou de l'Al. Nos retraités dans le canton de Neuchâtel ont été informés par courrier et ont eu la possibilité de se renseigner ou de visiter le site.

### **Digitalisation et modernisation au service de la durabilité**

Cette année, plus de 13'800 des assurés actifs (88 %) reçoivent leurs informations sous forme numérique via ESS, l'outil du Swatch Group dédié au partage sécurisé des informations, contribuant ainsi à la réduction de l'utilisation du papier.

Pour les retraités, pour lesquels l'envoi postal reste nécessaire, la CPK collabore avec l'entreprise Alfaset, une entreprise d'insertion professionnelle qui emploie des personnes en situation de handicap. Ce partenariat permet aussi d'allier continuité du service et engagement social.

Par ailleurs, la plateforme CPK Flow simplifie et sécurise les interactions avec les entreprises affiliées au Swatch Group. Elle contribue à fluidifier les échanges, à protéger les données personnelles de nos assurés et à rendre les processus administratifs plus efficaces. Le déploiement a commencé en 2025 et se poursuivra jusqu'en 2026.

Grâce à ces initiatives, nous renforçons non seulement la proximité avec nos assurés, mais nous consolidons également notre engagement envers la transparence, la sécurité et la qualité de service.



---

## S1 – La CPK au service de ses assurés

Parmi les axes prioritaires liés à la durabilité, la dimension sociale occupe une place centrale dans l'action de la CPK. Conformément à ses statuts et à son Règlement, la Caisse de pensions veille à offrir à ses assurés une couverture complète face aux risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

La CPK se distingue par des prestations supérieures aux exigences minimales de la LPP. Elle propose notamment des conditions de retraite anticipée favorables ainsi qu'un niveau de prestations permettant de répondre de manière adaptée aux besoins des assurés et de renforcer leur sécurité financière à long terme.

L'employeur assume une part importante du financement global, soit 58.9 %. Le taux d'intérêt technique actuellement de 2.7 % demeure supérieur à la moyenne observée dans les caisses de pensions suisses. La Caisse prévoit également d'examiner l'évolution de ses paramètres techniques, notamment une diminution du taux technique à 2.5 % au 01.01.2027, sans diminution de prestations.

La CPK offre à ses assurés un cadre de prévoyance particulièrement avantageux, reposant sur un salaire cotisant élevé, puisqu'aucune déduction de coordination n'est appliquée. Cette approche permet une couverture plus complète et renforce la protection sociale tout au long de la carrière.

Grâce à un taux de cotisation global modéré, notamment pour les assurés plus âgés, la Caisse contribue également à soutenir l'employabilité et à faciliter l'engagement de nouveaux collaborateurs au sein des entreprises affiliées.

Les prestations servies par la CPK se distinguent par leur niveau supérieur aux exigences légales : les avoirs de libre passage dépassent largement les minima de la LPP (+219 % au 31.12.2025), tandis que la rente de retraite assurée représente en moyenne près de 40 % du salaire cotisant.



La Caisse accorde également une attention particulière à la protection des familles, avec des rentes d'enfant plus élevées que celles prévues par la législation.

Par ailleurs, la CPK assume directement les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt et à la longévité, garantissant ainsi une sécurité accrue et une stabilité durable du système de prestations.

Enfin, une gestion efficiente permet de maintenir des frais administratifs particulièrement bas, soit CHF 159.–/assuré. À titre de comparaison ses frais se montent en moyenne à CHF 355.– pour les caisses de pensions d'employeurs privés (source : étude Swisscanto 2025). Enfin, en cas d'invalidité à la suite de la reconnaissance par l'Assurance-invalidité fédérale, la limite de surassurance est fixée à 95 % du salaire présumé perdu.

Ainsi, par la qualité de ses prestations, sa gestion efficiente et son engagement constant en faveur de la prévoyance de ses assurés la CPK confirme son rôle d'institution de prévoyance solide, durable et orientée vers les besoins de ses affiliés.

## S2 – Les fournisseurs de la CPK

La CPK privilégie des fournisseurs qui respectent des standards éthiques élevés, en matière de comportement responsable, de respect de l'environnement et d'engagement social.

L'objectif est de bâtir des relations de collaboration durables et de confiance avec ses partenaires.

Dans une logique de proximité et de responsabilité régionale, la CPK favorise le recours à des fournisseurs locaux, idéalement situés dans le canton de Neuchâtel. Cette approche permet de renforcer les circuits courts, de limiter l'empreinte liée aux transports et de soutenir l'économie locale.

---

## S3 – Les fondations patronales

Les huit fondations patronales du Swatch Group ont été créées à une époque où les assurances sociales et les lois (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers) n'existaient pas encore ou étaient peu développées. Elles sont soumises au droit des fondations et, conformément à l'article 89a du Code civil suisse, à la LPP.

Conformément à leur but, ces fondations ont pour mission d'accorder une aide financière aux bénéficiaires en difficulté, confrontés à des situations imprévues dont ils ne sont pas responsables et ayant des répercussions importantes sur l'équilibre de leur budget.

En fonction de leurs possibilités financières, certaines fondations patronales ont également contribué à l'augmentation des

rentes minimales et à l'assainissement de la CPK en versant des cotisations pour les salariés et les employeurs. Enfin, dans la mesure de leurs ressources, les fondations de bienfaisance financent également des rencontres et des activités pour les retraités, favorisant ainsi l'échange d'informations et le maintien des liens sociaux et de la cohésion.

Au cours de l'année 2025, trois petites fondations patronales ont fusionné par combinaison et constitué une nouvelle fondation patronale abritante. Selon l'autorité de surveillance, il s'agissait d'une première dans le paysage des fondations patronales suisses. L'objectif était de maintenir le catalogue de prestations existant pour les bénéficiaires, tout en simplifiant et en rendant plus efficaces les processus administratifs et les placements.

## G1 – Gouvernance

Une gouvernance stable constitue la base structurelle de la confiance des assurés et de l'orientation à long terme de la caisse de pension. Dans un environnement réglementaire exigeant, la direction institutionnelle garantit la conformité et la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Le renforcement du système de contrôle interne a continué de progresser en 2025. Une solution logicielle aide la CPK à documenter et à contrôler efficacement les procédures, processus, risques et contrôles internes. Une attention particulière est accordée à l'amélioration continue des processus. À la fin de 2025, plus de 400 descriptions de processus et procédures ainsi que des points de contrôle et de risque sont enregistrés dans le système.

Deux fois par an, la CPK participe à des formations portant sur les évolutions législatives et réglementaires ainsi que sur les développements dans le domaine des fonds suisses. Ces

formations revêtent une importance particulière en matière de gouvernance, car depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la CPK exploite un fonds à investisseur unique et les adaptations réglementaires doivent être mises en œuvre au niveau opérationnel.

La CPK encourage la formation continue, essentielle à une bonne gouvernance, afin de garantir l'actualisation des compétences spécialisées de ses collaborateurs dans l'ensemble des services. Outre la participation à de nombreux événements et séminaires externes couvrant divers domaines d'expertise, trois collaborateurs de la CPK ont notamment achevé une formation en cours d'emploi, obtenant des diplômes et certificats fédéraux.



## G2 – Exercice des droits de vote

Conformément aux art. 71a et 71b LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote lié aux actions de sociétés anonymes cotées en bourse qu'elles détiennent. Elles doivent également informer les assurés sur la manière dont elles ont voté dans un rapport au moins une fois par an. Les principes de vote et de représentation appliqués lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des sociétés ayant leur siège en Suisse, ainsi que de certaines sociétés ayant leur siège à l'étranger sont consignés dans un document écrit.

Les sources juridiques, instructions et directives mentionnées ci-dessous, ainsi que les principes qu'elles contiennent, doivent être respectés en tout temps.

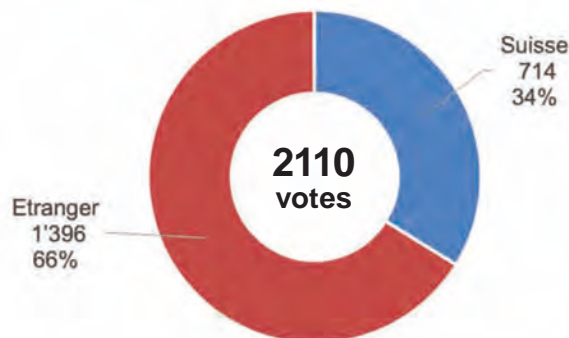
- Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)
- Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux (OPCC)
- Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les placements collectifs de capitaux (OPCC-FINMA)
- Code suisse des obligations (CO)
- Code de conduite de l'Asset Management Association Switzerland

- Information spécialisée de la SFAMA « Exercice des droits de membre et de créancier » du 27.07.2012 (état: 28.10.2014)
- Prospectus de vente avec contrat de fonds intégré
- Loi sur les services financiers (FIDLEG)
- Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LEFin) et les ordonnances d'exécution (OEFin et OEFin-FINMA)
- Indemnisation pour les sociétés anonymes cotées en bourse (ERCo)

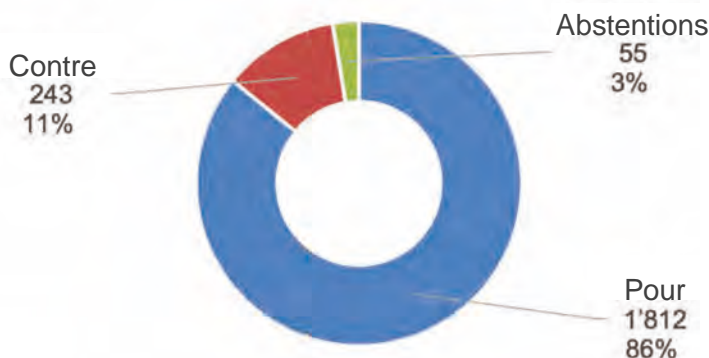
Pour les sociétés suisses et étrangères, les droits de vote sont exercés via une plateforme de vote électronique professionnelle et reconnue. Tous les points à l'ordre du jour sont évalués de manière indépendante et, le cas échéant, votés contre la recommandation du Conseil d'administration. Les points particulièrement critiques, susceptibles d'affecter la CPK à long terme ou présentant un intérêt public particulier, sont en outre discutés en détail et décidés par un comité spécial (comité de vote).

En 2025, 2'110 éléments ont été soumis au vote lors de 124 assemblées. Dans 90 % des cas, les votes étaient alignés avec la position du management.

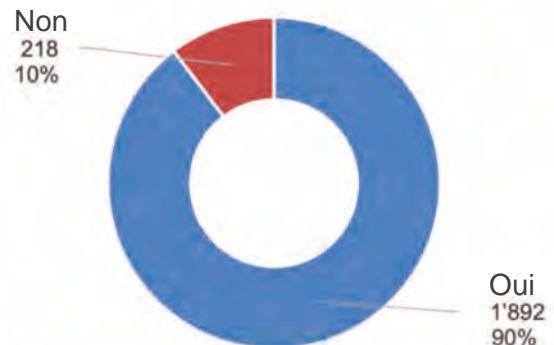
### Répartition géographique des votes



### Catégorisation des votes



### Votes alignés sur le Conseil d'administration



---

## Comité de vote

Le Conseil de fondation de la CPK dispose d'un comité de vote composé paritairement de membres du Conseil de fondation. Il est composé de Messieurs T. Kenel, D. Niklaus, F. Virag et de Madame N. Fleischer. Nous listons ci-dessous le motif des votes pour lesquels le comité a voté à l'encontre des propositions du Conseil d'administration, ainsi que les entreprises concernées.

**Refus des propositions du Conseil d'administration concernant la rémunération de la Direction :** ABB Ltd., Accelleron Industries AG, Alcon Inc., Allreal Holding AG, Baloise Holding AG, Clariant AG, Compagnie Financiere Richemont SA, Fundamenta

Real Estate AG, Geberit AG, Holcim Ltd., Julius Baer Gruppe AG, Kuehne + Nagel International AG, Logitech International S.A., Lonza Group AG, Mobimo Holding AG, Nestle SA, Novartis AG, Partners Group Holding AG, PSP Swiss Property AG, Sandoz Group AG, SGS SA, Sika AG, Sonova Holding AG, Swiss Life Holding AG, Swiss Re AG, Swisscom AG, Temenos AG, UBS Group AG, Zurich Insurance Group AG.

**Refus des propositions du Conseil d'administration concernant la rémunération du Conseil d'administration :** Swisscom AG, Temenos AG.

Le comité de vote s'est abstenu pour toutes les nouvelles propositions à l'ordre du jour.

## G3 – Best Execution policy

Dans le cadre du développement continu de nos processus de gouvernance et de contrôle, la directive sur la meilleure exécution a été entièrement révisée en 2025 et adoptée par la Commission de placements. Cette directive définit des normes contraignantes pour l'exécution optimale de toutes les transactions sur titres et garantit que l'institution de prévoyance obtienne à tout moment le meilleur résultat possible.

Son champ d'application couvre le négoce de :

- Actions cotées en bourse et titres similaires (Exchange Traded Funds (ETF), bons de jouissance, etc.);
- Obligations;
- Dérivés cotés en bourse (ETD);
- Actions non cotées;
- Devises;
- Fonds;
- Fondations d'investissement.

La sélection et la surveillance continue des courtiers et contreparties sont réalisées selon des critères de qualité clairement définis, avec un accent particulier sur la compétence professionnelle, la qualité d'exécution et la pertinence de la recherche. Ce contrôle systématique garantit que toutes les activités de négociation sont menées de manière transparente, efficace et conforme aux exigences réglementaires.

Avec la mise à jour de sa directive sur la meilleure exécution, CPK Swatch Group renforce ses standards élevés en matière de processus d'investissement et réaffirme son engagement en faveur d'une gestion de fortune responsable, conforme aux règles et orientée vers la création de valeur.



---

# Rapport ASIP

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) recommande aux institutions de prévoyance suisses de communiquer sur leur approche en matière de durabilité, afin d'améliorer la transparence concernant la mise en œuvre des critères ESG et de favoriser en même temps la comparabilité des résultats des analyses, notamment au travers de critères quantitatifs. Les normes édictées par l'ASIP en matière de reporting ESG ont valeur de recommandation seulement et ne sont pas une obligation.

La mise en œuvre de cette recommandation pose des défis considérables. La disponibilité des données nécessaires, ainsi que les coûts y afférents constituent parfois un obstacle. L'analyse de durabilité fournie par notre prestataire contribue ici à rendre le processus plus fluide et à s'assurer que les indicateurs nécessaires soient intégrés dans les rapports.

## Exercice des droits de vote

Taux de vote (part des entreprises pour lesquelles un vote est organisé) mesuré en fonction du capital-actions investi	en Suisse : 100 % à l'étranger : 92.63 %
Taux de refus des propositions du conseil d'administration (Management Proposals)	en Suisse : 7.84 % à l'étranger : 11.60 %

## Éléments ESG concernant le portefeuille

Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées en Bourse)	Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) : - empreinte carbone : 26 tCO <sub>2</sub> e par million de USD investi - intensité moyenne carbone (WACI) : 67 tCO <sub>2</sub> e par million de USD de chiffre d'affaires
Immobilier direct CH – Scope 1	- Intensité énergétique (kWh par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 62.2 KWh/m <sup>2</sup> - Intensité carbone (kg de CO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 11.4 CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>
Immobilier indirect CH – Scope 1+2	- Intensité énergétique (kWh par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 75.98 KWh/m <sup>2</sup> - Intensité carbone (kg de CO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique ou de surface locative) : 8.55 CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>



# Bilan

<b>Actif</b>	<b>2025</b> CHF	<b>2024</b> CHF
<b>Placements</b>		
Liquidités	218'443'141	239'117'719
Comptes courants employeurs	17'787	2'272'225
Prêts hypothécaires	73'305'767	82'877'853
Obligations (y.c. fonds)	947'401'343	919'265'864
Actions (y.c. fonds)	1'691'023'261	1'517'444'766
Actions auprès de l'employeur	103'480'000	96'400'000
Immobilier	1'219'235'482	1'158'160'810
• Immobilier direct	790'200'832	763'707'849
• Immobilier indirect	429'034'650	394'452'961
Infrastructures	250'206'839	236'523'668
	4'503'113'620	4'252'062'905
Compte de régularisation actif	9'888'597	9'070'774
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4'513'002'217</b>	<b>4'261'133'679</b>

## Passif

<b>Engagements</b>		
Prestations de libre passage et rentes	35'227'147	36'198'471
	35'227'147	36'198'471
Compte de régularisation passif	372'488	1'512'431
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
• Capital de prévoyance assurés actifs	2'330'898'934	2'289'918'222
• Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	1'868'842'899	1'883'042'482
• Provision changement bases techniques futures	56'299'179	43'497'766
• Provision pour changement de taux technique (2.5 %)	87'638'727	69'408'461
	4'343'679'739	4'285'866'931
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>133'722'843</b>	<b>0</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres/Découvert</b>		
• Situation en début de période	-62'444'154	-265'094'846
• Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	62'444'154	202'650'692
<b>Situation en fin de période</b>	<b>0</b>	<b>-62'444'154</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4'513'002'217</b>	<b>4'261'133'679</b>

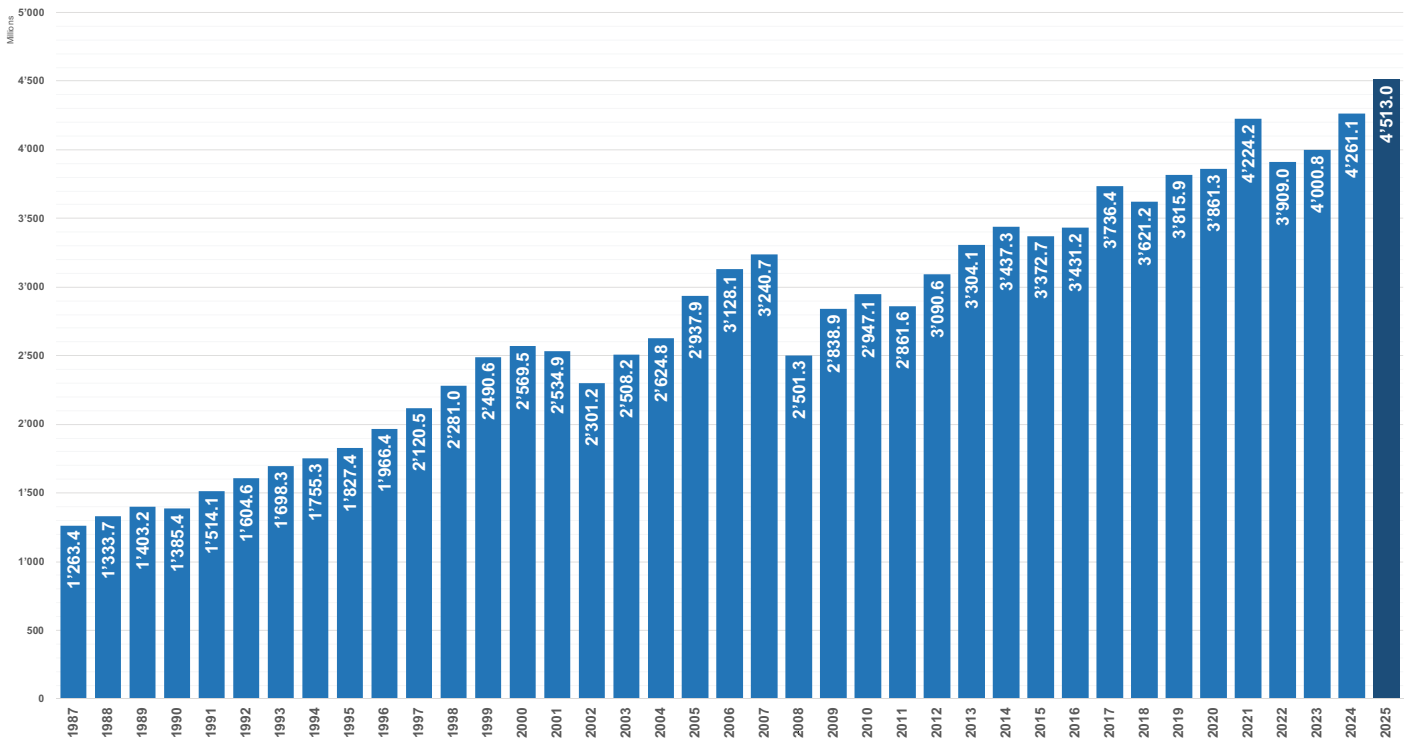
# Compte d'exploitation

	2025 CHF	2024 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires</b>		
Cotisations des salariés	96'542'947	99'218'451
Cotisations d'employeur	138'431'335	142'972'749
Primes uniques et rachats	8'082'393	9'756'751
	<b>243'056'675</b>	<b>251'947'951</b>
<b>Prestations d'entrée</b>		
Apports de libre passage et rachats	30'864'847	38'659'558
Remboursement de versement anticipés pour la propriété du logement	2'007'442	1'920'019
Remboursement divorce	339'040	373'582
	<b>33'211'329</b>	<b>40'953'159</b>
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>	<b>276'268'004</b>	<b>292'901'110</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		
Rentes de vieillesse	-117'758'859	-117'429'660
Rentes de survivants	-25'160'817	-25'251'361
Rentes d'invalidité	-11'698'245	-11'124'567
Prestations en capital à la retraite	-42'220'926	-44'836'860
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-978'226	-1'521'468
	<b>-197'817'073</b>	<b>-200'163'916</b>
<b>Prestations de sortie</b>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-76'108'824	-88'999'851
Versements anticipés pour la propriété du logement	-12'729'367	-11'762'530
Versements anticipés divorce	-1'372'824	-3'039'118
	<b>-90'211'015</b>	<b>-103'801'499</b>
<b>DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>	<b>-288'028'088</b>	<b>-303'965'415</b>
<b>Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-40'980'712	-19'119'441
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	14'199'583	-766'063
Dissolution / Constitution provision pour changement bases techniques futures	-12'801'413	-13'456'823
Dissolution / Constitution provision pour changement de taux technique 2.5%	-18'230'266	-20'317'302
	<b>-57'812'808</b>	<b>-53'659'629</b>
<b>Charges d'assurance</b>		
Cotisations au fonds de garantie	-1'034'527	-937'085
	<b>-1'034'527</b>	<b>-937'085</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DE L'ASSURANCE</b>	<b>-70'607'419</b>	<b>-65'661'019</b>

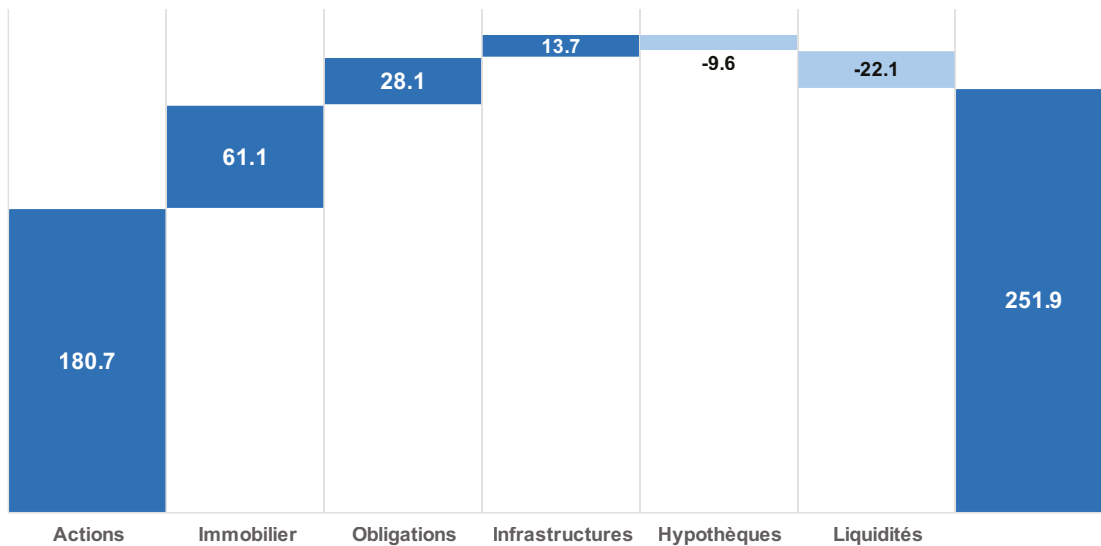
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	CHF	CHF
<b>Résultat net des placements</b>		
Résultat net des liquidités	8'791'414	265'427
Résultat net des prêts hypothécaires	1'161'136	1'238'201
Résultat net des obligations (y.c. fonds)	-9'716'465	48'499'538
Résultat net des actions (y.c. fonds)	200'442'462	182'662'215
Résultat net des placements sous forme d'actions de l'employeur	9'780'000	-31'950'000
Résultat net des placements immobiliers	41'895'368	32'219'289
Résultat net des placements immobiliers indirects	22'441'922	14'594'571
Résultat net des placements en infrastructures indirectes	8'491'829	39'489'115
Frais d'administration des placements	-12'792'030	-15'095'691
	<b>270'495'636</b>	<b>271'922'665</b>
<b>Charges administratives</b>		
Administration générale	-3'585'435	-3'455'869
Organe de révision	-82'696	-80'645
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-41'078	-49'780
Autorités de surveillance	-12'010	-24'660
	<b>-3'721'219</b>	<b>-3'610'954</b>
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	196'166'997	202'650'692
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-133'722'843	0
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)</b>	<b>62'444'154</b>	<b>202'650'692</b>

## Analyse des actifs du bilan CPK

### Développement du bilan CPK 1987-2025 (en mio CHF)



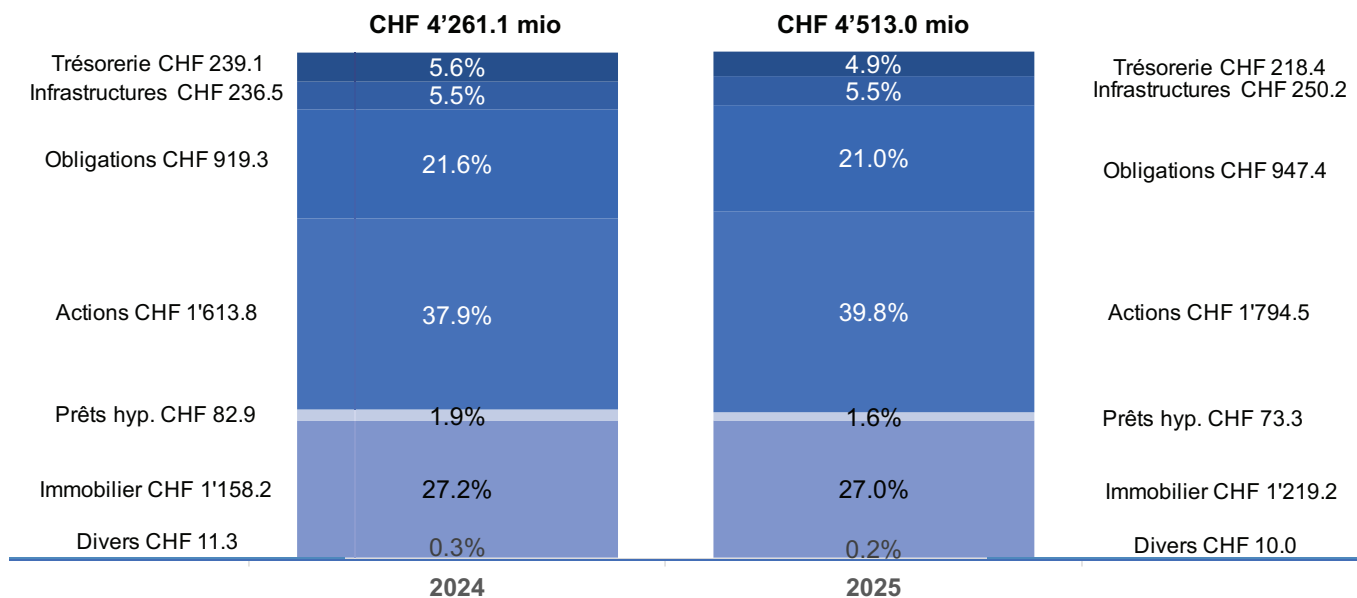
### Mouvements dans les catégories de placements 01.01.2025 vs 31.12.2025 (en mio CHF)



Les directives stratégiques fixées par le Conseil de fondation et tactiques dans le domaine des placements ont été rigoureusement respectées tout au long de l'année, dans toutes les catégories de placements. Les chiffres clés et la performance des différentes classes d'actifs ont été régulièrement suivis et partagés. Chaque mois, des rapports sous forme de flashs et de podcasts ont été adressés à l'ensemble du Conseil de fondation, ainsi qu'à ses Commissions et organes de direction.

Malgré les secousses subies par les marchés financiers en 2025, de nombreux indices ont inscrit leur plus-haut historique en fin d'année. Les actions suisses (20.5 % du bilan) ont contribué à plus de la moitié de la performance de la Caisse dans son ensemble. L'immobilier (27.4 % du bilan) et les actions internationales (16.9 % du bilan) ont contribué respectivement 23 % et 18 % à la performance totale sur l'année. Les obligations internationales représentent la seule classe d'actifs qui affiche une performance négative (-0.58 %) exception faite des liquidités.

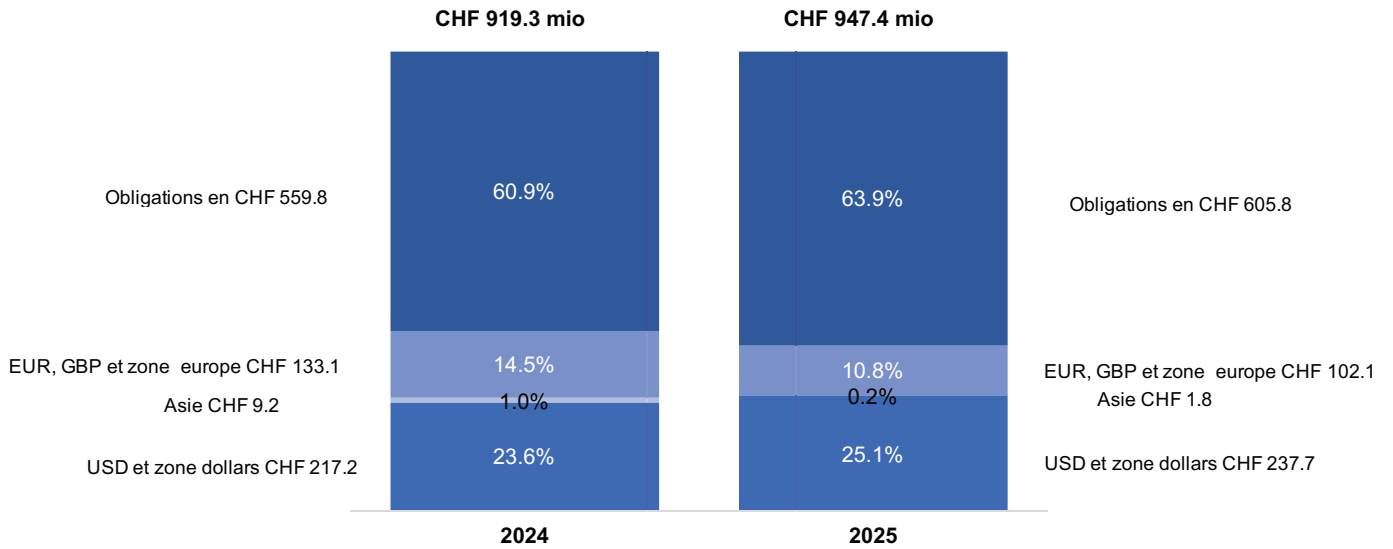
## Structure du patrimoine



## Répartition du patrimoine en monnaies

	2024	2025
CHF	78.85 %	82.90 %
Euro	1.58 %	1.27 %
Zone dollars (USD, CAD, AUD, NZD)	18.02 %	14.56 %
SEK, NOK, DKK	0.30 %	0.25 %
GBP & autres	1.25 %	1.02 %
Total	100.00 %	100.00 %

## Obligations

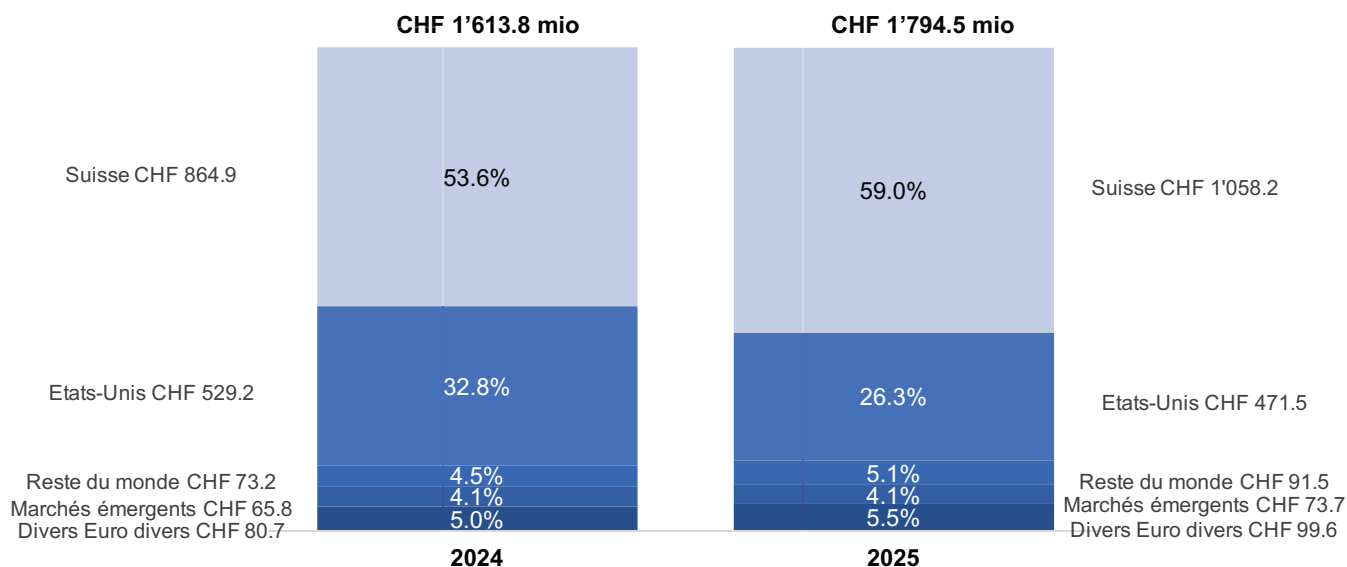


Il était très compliqué de générer une performance significative dans la classe obligataire en 2025. Les taux à 10 ans en Suisse ont fait un pic à 0.8 % en mars, mais ont fini l'année à peu près où ils l'avaient commencée, soit à un faible niveau de 0.3 %.

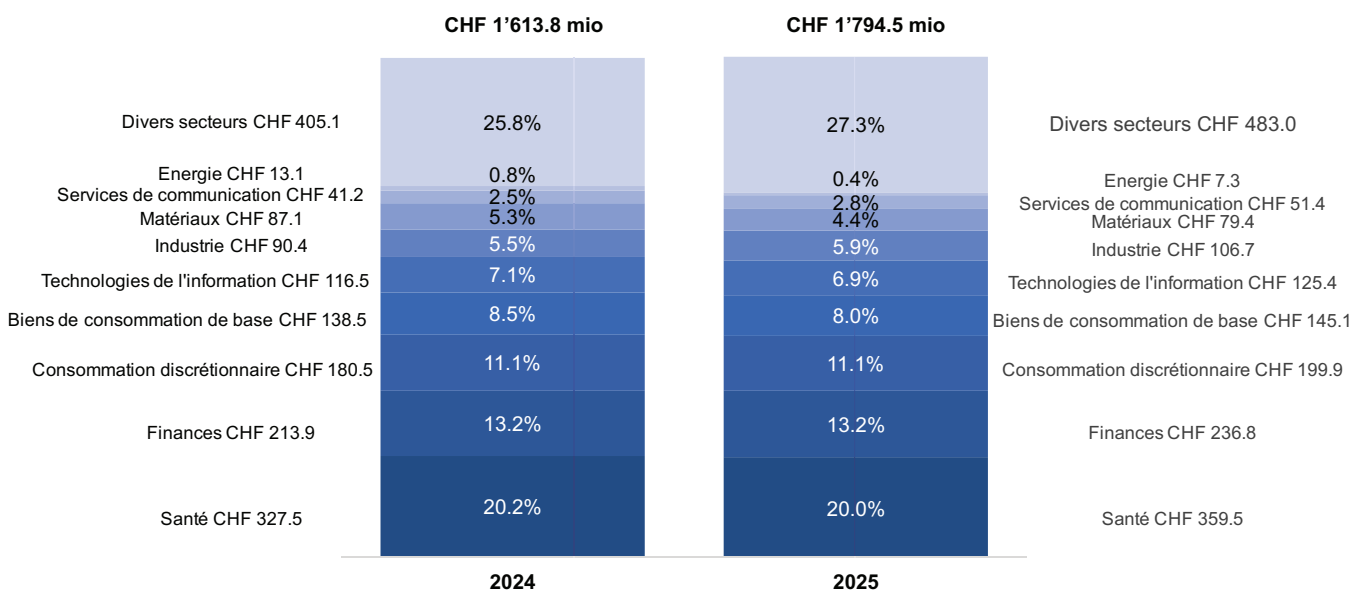
Concernant les obligations internationales, la faiblesse exceptionnelle du dollar contre franc suisse en 2025 (-12.7 %) a pesé sur la performance exprimée en CHF, et ce malgré une très faible exposition. Les couvertures monétaires (USD, EUR, GBP) ont également affaibli le surplus de rendement affiché par les obligations internationales par rapport aux obligations suisses.

	Coupon moyen		Duration modifiée	
	2024	2025	2024	2025
Obligations CHF	1.9 %	1.6 %	5.7	6.2
EUR, GBP et zone europe	3.4 %	3.7 %	6.2	6.3
USD et zone dollars	4.1 %	4.4 %	5.5	4.7
Asie	0.6 %	0.1 %	7.9	5.7
<b>Moyennes</b>	<b>2.6 %</b>	<b>2.5 %</b>	<b>5.8</b>	<b>5.9</b>

## Actions / FP actions par pays



## Actions / FP actions par secteurs



La performance des marchés actions en 2025 a tout simplement été exceptionnelle. La majorité des indices ont terminé l'année sur ou proche de leur plus-haut historique respectif. Cependant, les devises étrangères, surtout le dollar américain, nous ont empêché de profiter pleinement de cette progression. En effet, la progression de l'indice-phare américain, le S&P 500, affiche une performance de +18 % en USD mais qui est réduite à... +3 % lorsqu'on le retranscrit en CHF. C'est très regrettable car le marché américain constitue environ 70 % de l'indice global (MSCI World). Malgré ce fait, la performance de nos actions étrangères s'établit tout de même à +6.94 %, soit très légèrement mieux que le benchmark (+6.75 %).

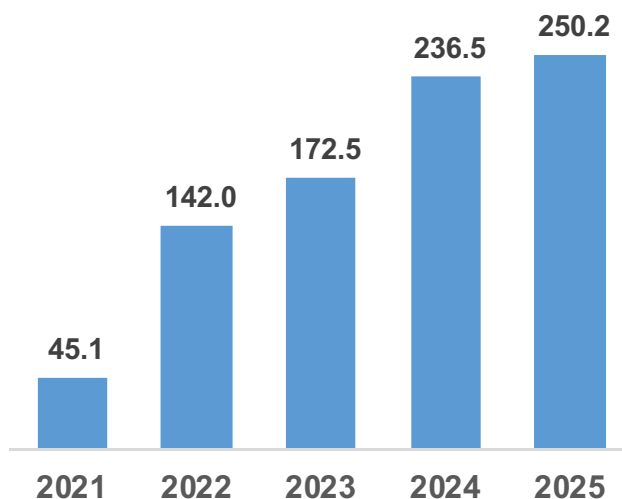
Ce sont les actions suisses en portefeuille, qui ont progressé de 18.24 %, qui ont contribué majoritairement à la progression du bilan, en battant également le benchmark (+17.76 %). Au 31.12.2025, la proportion d'actions suisses s'élevait à 20.45 % et a contribué à plus de la moitié de la performance globale des actifs.

La participation de The Swatch Group SA s'élève à 2.3 % du bilan au 31.12.2025 et affiche une performance de +10.74 % sur l'année.

---

## Placements en infrastructures indirectes

Valeur comptable en mio CHF



En 2025, nos placements en infrastructures indirectes ont fait preuve d'une grande résilience, affichant des rendements solides malgré un contexte macroéconomique exigeant. La gestion active de ces portefeuilles, dont l'horizon reste fermement orienté vers la transition énergétique et les services essentiels, a permis de consolider la valeur globale de nos engagements.

Les investissements en infrastructures ont délivré un maigre rendement sur 2025 (+1.83 %). Ceci est cependant à mettre en regard d'une année 2024 exceptionnelle et de l'impact négatif de la couverture de change contre CHF. Nous avons pu augmenter nos investissements dans cette classe en bénéficiant de nouvelles opportunités dans des projets existants. Ceci nous permettra de récolter plus rapidement le fruit de ces investissements. Au 31 décembre 2025, les infrastructures se montent à CHF 250 mio, soit 5.5 % du bilan.

Ces investissements sont diversifiés en termes de géographie, de secteurs et de monnaies. Notre plus grande position (CHF 100 mio) investit internationalement dans des projets qui financent la transition énergétique. Notre position en infrastructures suisses, initiée en 2024, a progressé de 8.8 % sur une période de 12 mois se terminant au 30 septembre 2025, délivrant une performance très satisfaisante.

Le portefeuille a toutefois rencontré certains obstacles. Par ailleurs, le secteur de l'éolien offshore aux États-Unis a été freiné par des incertitudes réglementaires et juridiques qui ont nécessité des réajustements de valeur sur certains projets spécifiques. Plus spécifiquement, une plateforme mondiale de production d'énergies renouvelables a traversé une phase de

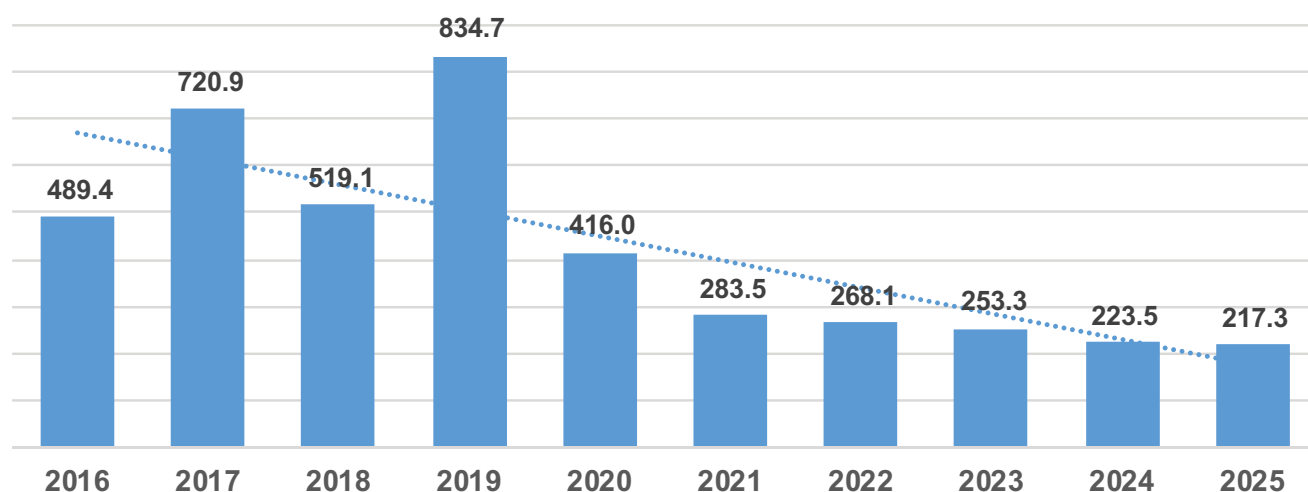
transition délicate. Bien que sa restructuration opérationnelle ait progressé par des ventes d'actifs stratégiques, elle a été impactée par un changement législatif majeur aux États-Unis (le « OBBBA ») et le départ de son directeur général, entraînant une correction prudente de sa valorisation au second semestre.

Ces défis ont été largement compensés par des succès stratégiques majeurs, particulièrement au sein de notre véhicule dédié à la transition énergétique internationale. Dans le secteur des plateformes énergétiques intégrées, la capacité installée a franchi le cap des 5 GW, attirant de nouveaux investisseurs institutionnels sur la base d'une valorisation en nette progression par rapport à notre entrée. Ce dynamisme s'est accompagné d'un renforcement de nos positions dans l'éolien offshore en mer Baltique, avec l'acquisition de participations dans deux parcs d'envergure déjà opérationnels. Le segment du transport d'énergie a également franchi des étapes clés dans le développement des infrastructures liées à l'hydrogène et le renforcement des réseaux européens. Le segment des centres de données a également généré des plus-values significatives lors d'une sortie très fructueuse (Taux de rendement interne brut de 28.6 %).

Enfin, sur le marché helvétique, la rentabilité du réseau gazier suisse a atteint des niveaux d'excellence grâce à une demande record sur les axes de transit internationaux. Dans le domaine de l'hydroélectricité helvétique, la modernisation réussie de centrales clés a permis d'accroître les capacités de production, au service de la sécurité d'approvisionnement du pays.

## Liquidités

La moyenne des liquidités à la fin du mois (en mio CHF)

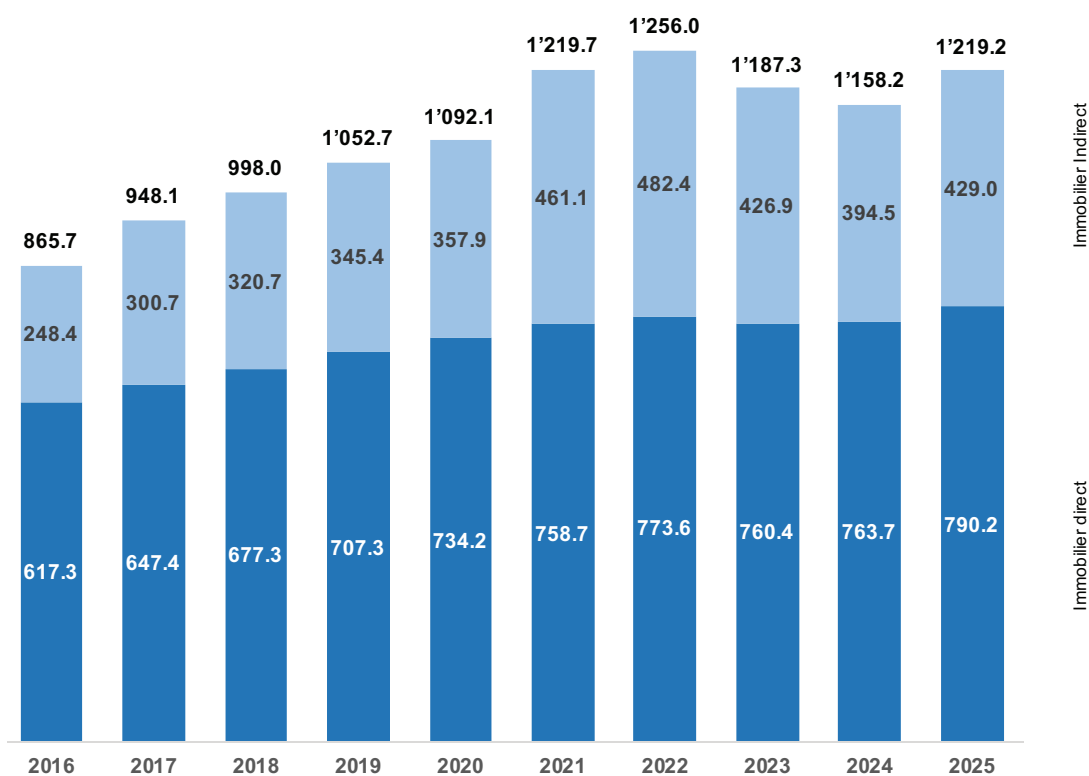


En 2025, les liquidités moyennes en fin de mois affichent une diminution pour la septième année consécutive. Suite à l'évolution des taux directeurs de la BNS, qui ont été abaissés à 0.0 % en juin 2025, les comptes liquidités en CHF se voient être facturés du coût du capital par notre banque dépositaire. Également au vu du faible rendement espéré sur des classes d'actifs comme les

obligations, voire l'immobilier, nous devons essayer de minimiser ces liquidités, tout en restant attentifs au profil de risque de la Caisse. Au 31.12.2025, ces liquidités sont essentiellement détenues en francs suisses (CHF 195 mio) car, au vu de la vigueur du CHF, nous avons réduit au maximum notre exposition en devises étrangères (contre-valeur CHF 23 mio).

## Placements immobiliers (directs et indirects)

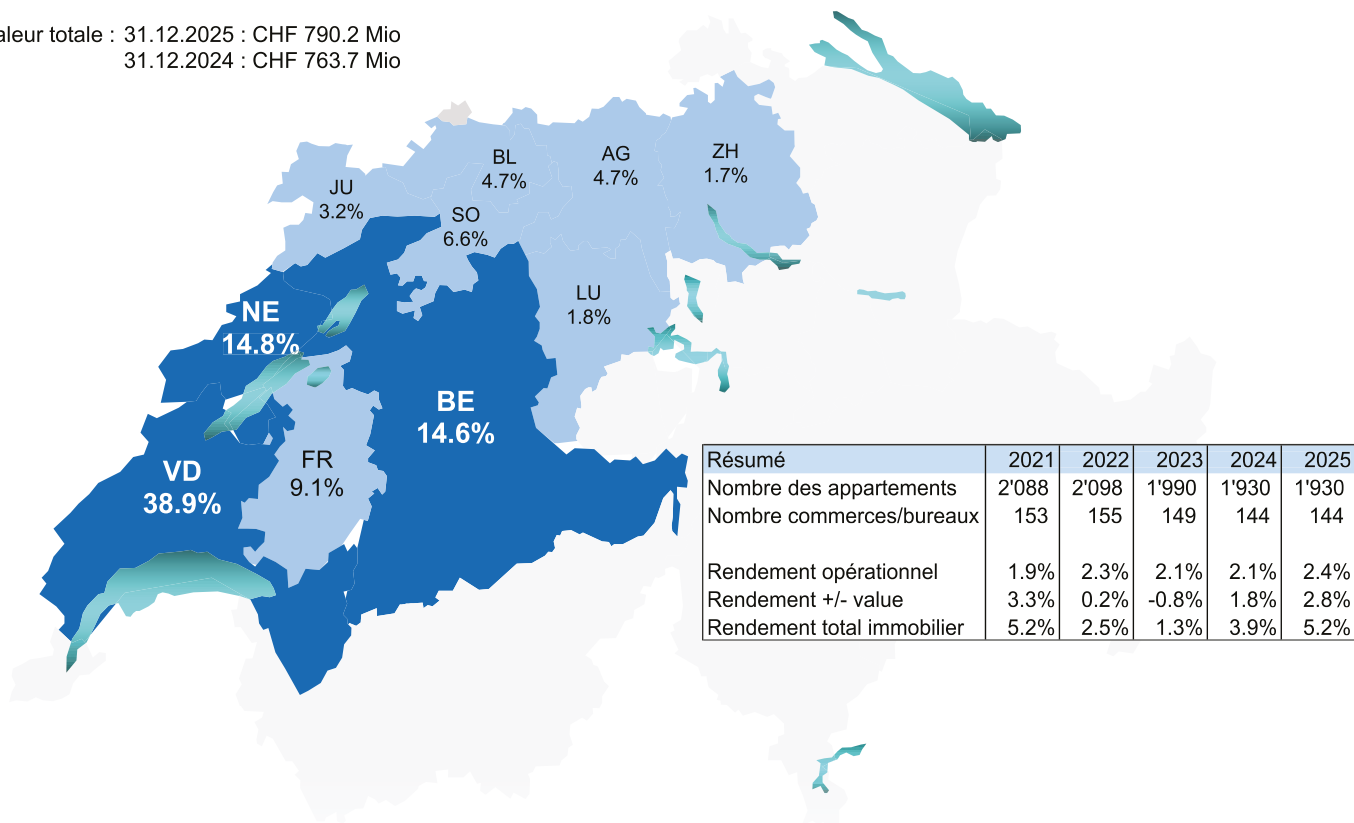
Valeur comptable en mio CHF



## Répartition par canton

### Placement immobiliers directs

Valeur totale : 31.12.2025 : CHF 790.2 Mio  
31.12.2024 : CHF 763.7 Mio



Les placements immobiliers de la CPK, d'un montant de CHF 1.219 mia, représentent 27.0 % du total du bilan et se répartissent entre des immeubles (CHF 790.2 mio) et des fonds immobiliers (CHF 429.0 mio).

En 2025, les placements immobiliers directs ont atteint avec CHF 41.9 mio leur meilleur résultat depuis 2018 (CHF 43.1 mio). Ces placements, qui présentent l'avantage d'une faible volatilité, ont ainsi contribué à hauteur de 15.9 % à la performance globale. La pénurie de logements a également entraîné une baisse du taux de vacance dans le portefeuille immobilier de la CPK, ce qui a eu un impact positif sur le résultat opérationnel. Un autre facteur a été le résultat positif des évaluations annuelles réalisées par WuestPartner selon la méthode DCF (Discounted Cash-Flow) et par objet. Le gain d'évaluation en 2025 s'est ainsi élevé à CHF 21.2 et les travaux des nouveaux projets de CHF 5.3 mio ont contribué à 63.2 % du résultat total de la performance immobilière. Conformément à la stratégie immobilière, des investissements ont été réalisés au cours de l'exercice pour préserver la substance.

Les travaux de rénovation des bâtiments et des appartements se sont élevés à CHF 7.7 mio. Les chiffres de durabilité publiés pour la première fois en 2024 ont été poursuivis et affinés en 2025. Cela a conduit à une nouvelle réduction de l'équivalent CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> de surface habitable (Scope 1) à 11.4 kg pour la période considérée, ce qui est nettement plus favorable que la moyenne suisse et mieux que l'année précédente. Vous trouverez plus de détails dans la section rapport de durabilité du présent rapport annuel.

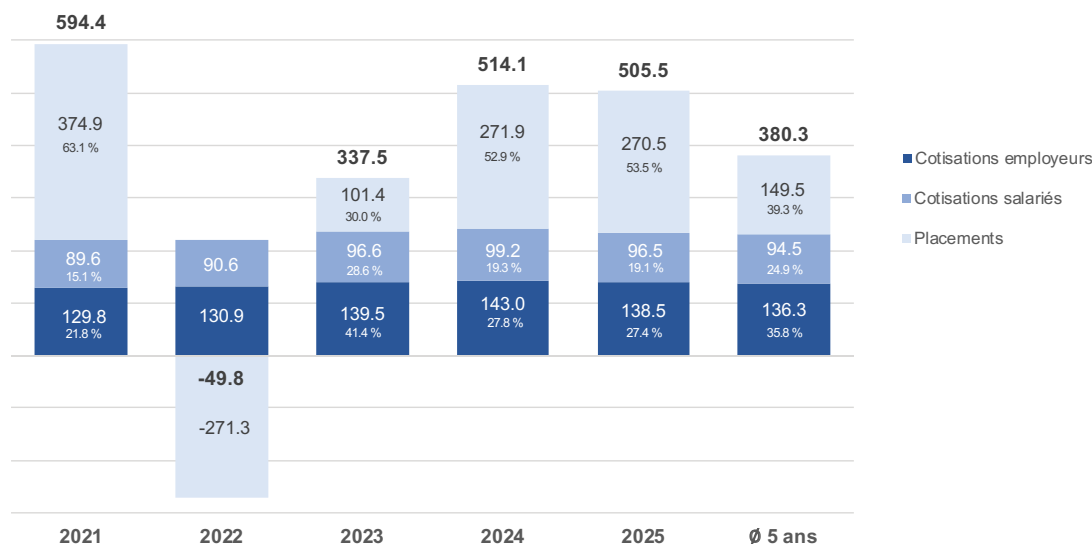
Les fonds immobiliers ont enregistré une performance de CHF 22.4 mio, soit 5.42 %, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'année précédente (3.06 %). L'indice de référence synthétique KGAST 50/SWIIT de 5.0% a été légèrement dépassé. Les placements indirects ont contribué 8.3 % de la performance totale.

Au total, la catégorie de placement Immobilier contribue ainsi à hauteur de CHF 65.4 mio, soit 24.2 %, au résultat global.

# Analyse du compte d'exploitation

## A. Répartition des revenus

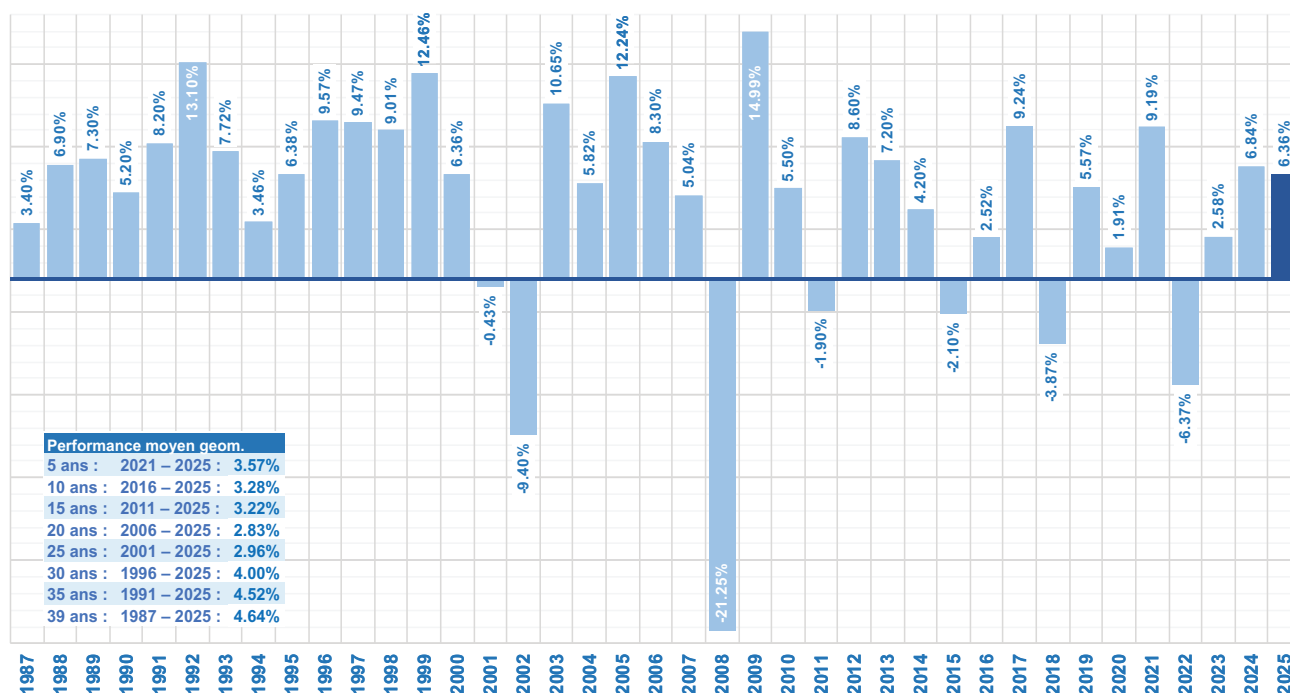
Les placements 3<sup>e</sup> cotisant (en mio CHF)



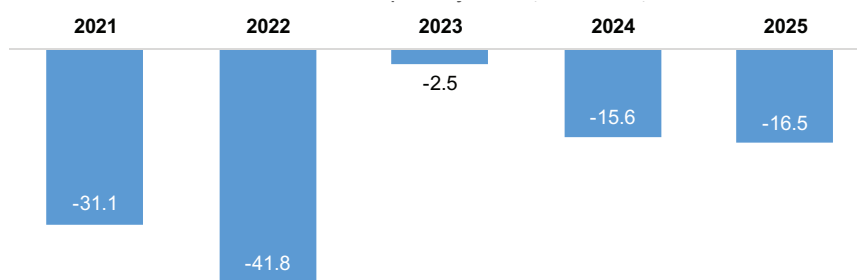
On parle souvent d'un « troisième contributeur » du système suisse des caisses de pensions pour désigner les revenus issus des marchés financiers, c'est-à-dire les rendements générés par les capitaux de prévoyance investis. Ces revenus constituent, aux côtés des cotisations des employeurs et des salariés, une source essentielle de financement des retraites à long terme.

Comme l'an dernier, en 2025, les résultats des placements ont dépassé le total cumulé des cotisations des employeurs et des salariés. Sur les cinq dernières années en moyenne, les revenus des placements ont même représenté la principale source de financement, et ce malgré l'année particulièrement difficile de 2022.

## B. Evolution des rendements



## C. Evolution du cash-flow de prévoyance (en mio CHF)



L'évolution du cash-flow de prévoyance est une valeur importante pour l'analyse du taux de couverture et de la capacité de risque d'une caisse de pension. Le cash-flow de prévoyance s'oriente vers le passif et comprend uniquement les flux financiers importants pour l'assurance ainsi que les frais administratifs. En termes simples, il s'agit d'une comparaison entre, d'une part, les recettes

provenant des cotisations, du transfert des prestations de libre passage lors de nouvelles entrées et des rachats de prestations et, d'autre part, les dépenses liées aux rentes/versements en capital, aux retraits anticipés et au transfert des prestations de libre passage lors de départs. Les flux de trésorerie provenant des placements ne sont pas inclus.

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations / prestations d'entrée	267.5	291.5	314.1	292.9	276.3
Prestations de sortie / versements anticipés	-293.2	-328.0	-311.3	-304.0	-288.0
Cotisation au fonds de garantie	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0
Frais d'administration	-4.3	-4.3	-4.3	-3.6	-3.7
Cashflow de prévoyance	-31.1	-41.8	-2.5	-15.6	-16.5

## D. Frais de gestion

Les économies promises pour 2023 grâce à la restructuration du secteur de la gestion de fortune ont également pu être réalisées au cours du deuxième année d'exercice. Les frais totaux de gestion de fortune s'élèvent à 0.27 % du total du bilan en 2025, soit une réduction de CHF 2.3 mio, correspondant à -15.3 % par rapport à 2024. Dans le domaine des titres, l'efficacité des frais de notre fonds à investisseur unique CIBUS est particulièrement évidente lorsque de nombreuses transactions boursières sont effectuées en Suisse, car le fonds est exonéré du droit de timbre. Dans le domaine immobilier, les dépenses liées à la gestion des biens immobiliers directs par les 5 gestionnaires externes n'ont augmenté que de 1.3 % pour atteindre CHF 1.376 mio. Cette légère hausse a été largement compensée par des économies sur les honoraires liés aux rénovations, ce qui a permis de réduire les frais administratifs totaux liés à l'immobilier de -11.2 % par rapport à l'année précédente.

Frais	2021	2022	2023	2024	2025
En mio CHF	19.8	14.7	12.8	15.1	12.8
En % bilan	0.47 %	0.38 %	0.32 %	0.35 %	0.27 %

## E. Frais administratifs

Après cinq années consécutives de réduction des coûts, l'exercice 2025 a été marqué par une légère augmentation des frais administratifs de 3.5 %. Les changements de personnel et les doubles affectations et dépenses supplémentaires qui en ont résulté, ainsi que l'augmentation des frais de formation pour le nouveau Conseil de fondation et les opérations sont les principaux facteurs de cette augmentation des coûts de CHF 110'300.-. Comme le nombre d'assurés a en outre diminué de 654, les coûts ont augmenté pour atteindre CHF 159.- par assuré, contre CHF 150.- l'année précédente.

Frais	2021	2022	2023	2024	2025
En CHF	185.-	183.-	179.-	150.-	159.-
Évolution	-2.6 %	-1.1 %	-2.2 %	-16.2 %	+6 %

La CPK s'efforce de continuer à fonctionner de manière rentable et de tirer le meilleur parti des systèmes et des ressources.



**DIVERSES  
INFORMATIONS**

## **Base et Organisation**

### **Forme juridique, but et siège**

Sous le nom Caisse de pensions Swatch Group, Pensionskasse Swatch Group, Cassa Pensioni Swatch Group ; (ci-après : CPK), il existe une fondation au sens des articles 80ss CC, 331 CO et 48, al. 2 LPP, dont le siège est à Neuchâtel.

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, participant à l'application du régime de la LPP, la CPK gère la prévoyance professionnelle obligatoire et subobligatoire des employés des entreprises suisses du Swatch Group. L'affiliation de nouvelles entreprises est réalisée par une Convention d'affiliation.

Le plan de prévoyance repose sur le système de la primauté des cotisations. En sa qualité d'institution de prévoyance autonome, la CPK supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, invalidité et décès.

### **Enregistrement LPP**

La Fondation est inscrite dans le Registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 305053 et elle est affiliée au Fonds de garantie.

### **Acte de fondation et règlements**

#### **Statuts et règlements :**

- Acte de fondation du 01.10.1987
- Statuts du 22.03.2017
- Règlement d'organisation du 01.03.2021
- Règlement des nominations et élections du 01.04.2015
- Règlement d'assurance du 01.01.2026
- Règlement sur les engagements de prévoyance du 01.12.2021
- Règlement de liquidation partielle du 01.01.2013
- Règlement sur les mesures d'assainissement du 01.12.2019
- Règlement sur les mesures relatives au respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté, d'intégrité et d'éthique du 01.06.2017
- Règlement de la Commission de placements du 01.03.2021
- Règlement de la Commission immobilière du 01.01.2021
- Règlement de la Commission d'assurance du 01.03.2021
- Règlement sur l'exercice du droit de vote du 01.03.2017

#### **Directives :**

- Stratégie immobilière de la CPK du 30.04.2021 (= annexe IV au Règlement de placements)
- Directives générales concernant les prêts hypothécaires du 26.11.2025
- Directive concernant la définition du salaire cotisant auprès de la CPK du 23.11.2022
- Mode de rémunération de la direction du 21.05.2012

# Organes de la Caisse de pensions Swatch Group (CPK)

## Période administrative 2025 à 2029

Etat Décembre 2025

### Conseil de fondation

---

**Président :** Daniel Niklaus

**Représentants de l'employeur**  
**Vice-présidents :** Thierry Kenel

**Représentants des salariés**  
Nicole Fleischer

<b><u>Membres</u></b>	<b><u>Cercle électoral</u></b>	<b><u>Membres</u></b>	<b><u>Cercle électoral</u></b>
Frank Hurni	Marques 1	Olivier Bouchex	Marques 1
Daniel Niklaus	Marques 2	Nicole Fleischer	Marques 2
Thierry Kenel	Production 1	Kathrin Etter	Production 1
Yvan Moreau	Production 2	François Virag	Production 2
Pierre-André Bühler	Production 3	Isabelle Perrudet	Production 3
Patricia Spozio	S.él. & S.gén.	Michel Hunziker	S.él. & S.gén.
<b><u>Suppléants</u></b>		<b><u>Suppléants</u></b>	
Richard Strohmeier	Marques 1+2	Marie-Anne Chételat	Marques 1+2
Dominique Schaad	Production 1+2+3	Laure Simon Bürki	Production 1+2+3
Jean-Daniel Brinkmann	S.él. & S.gén.	David Voisard	S.él. & S.gén.

### Représentants des retraités

Jean-Daniel Etienne

### Direction

---

Reto Stöckli	Directeur
Muriel Käslin	Vice-directrice, suppl. du Directeur
Roman Annen	Sous-directeur

## Commissions

---

### **Commission de placements**

Président : **Frank Hurni**

Membres : Thierry Kenel, Daniel Niklaus, Reto Stöckli, Antonio Lopez

Secrétaire : Gianni Narduzzi

### **Commission immobilière**

Président : **Yvan Moreau**

Membres : Thierry Kenel, Olivier Reichlen, Reto Stöckli, Roger Baumann, Pia Straub

Secrétaire : Oliver Paasch

### **Commission assurance**

Président : **Pierre-André Bühler**

Membres : Stéphanie Pantet, Isabelle Perrudet, Kathrin Etter, Laure Simon Bürki, Dominique Schaad

Secrétaire : Muriel Käslin

## Inspectorat interne

---

Président : **Richard Strohmeier**

Membres : Nicolas Gurtner, Roger Winkler

## Comité de vote

---

Président : **Thierry Kenel**

Membres : Daniel Niklaus, Nicole Fleischer, François Virag

## Experts, organe de révision, autorité de surveillance

---

### **Expert agréé en prévoyance professionnelle**

Cocontractant : Willis Towers Watson (WTW)

Expert exécutant : Sébastien Brocard

### **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Neuchâtel

### **Expert en évaluation immobilière**

WüestPartner AG, Zürich

### **Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

## Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Le Conseil de fondation a pris connaissance du degré de couverture de 103.08 % au 31.12.2025 lors de sa séance du 30.01.2026 contre 98.54 % une année auparavant. Le plan d'assainissement mis en place au 01.09.2020 s'est terminé au 31.12.2025 et a ainsi permis de passer à un degré de couverture supérieur à 100% et à stabiliser la situation financière de la Caisse.

## Adaptation des rentes

Lors de sa séance de novembre 2025, le Conseil de fondation a décidé que les rentes ne seraient pas adaptées.

## Règlement de la CPK / Rapport sommaire

Tous nos Règlements ainsi que ce rapport sommaire sont disponibles sur notre site internet [www.cpk-swatchgroup.ch](http://www.cpk-swatchgroup.ch).

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, une version papier du rapport sommaire peut être obtenue sur demande auprès de [info@cpk.swatchgroup.com](mailto:info@cpk.swatchgroup.com) ou Tel. 032 722 56 05.

